

# RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## 2020

---





# Sommaire

---

<b>1.</b>	<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
1.1.	PRESENTATION DE LA DEMARCHE GENERALE ISR	3
1.2.	INITIATIVES NATIONALES, CHARTES ET LABELS	3
1.3.	OBJECTIFS DE L'INTEGRATION DES RISQUES ET CRITERES ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS	3
1.4.	PERIMETRE D'ANALYSE	4
<b>2.</b>	<b>EMETTEURS PRIVES : ANALYSE ESG</b>	<b>5</b>
2.1.	NATURE DES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE	5
2.2.	RAISONS DU CHOIX DES CRITERES ESG RETENUS : METHODOLOGIE D'ANALYSE	5
2.3.	CRITERES ENVIRONNEMENTAUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
2.4.	INFORMATIONS UTILISEES POUR L'ANALYSE	7
2.5.	METHODOLOGIE DE L'ANALYSE ESG	7
2.6.	RESULTATS DE L'ANALYSE ESG	7
2.7.	APPRECIATION DES RISQUES ESG	10
2.8.	ANALYSES DES CONTROVERSES ESG	10
<b>3.</b>	<b>EMETTEURS PRIVES : ANALYSE TEE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>13</b>
3.1.	CRITERES ENVIRONNEMENTAUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	13
3.2.	CARACTERISTIQUES GLOBALES DE LA METHODOLOGIE D'ANALYSE	14
3.3.	ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE	15
3.4.	METHODOLOGIE DE L'ANALYSE TEE D'OFI AM	18
3.5.	RESULTATS DE L'ANALYSE TEE D'OFI AM	20
3.6.	ÉMETTEURS PRESENTANT DES RISQUES AU REGARD DE LA TEE	22
3.7.	EMETTEURS PRESENTANT DES OPPORTUNITES AU REGARD DE LA TEE	23
3.8.	ACTIVITES LIEES AUX ENERGIES FOSSILES ET/OU AUX TECHNOLOGIES VERTES	25
3.9.	APPRECIATION DE LA CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE	27
<b>4.</b>	<b>EMETTEURS PRIVES : ANALYSE BIODIVERSITE</b>	<b>30</b>
4.1.	INCIDENCES NEGATIVES DANS LE CADRE DE DISCLOSURE	30
4.2.	INFORMATIONS UTILISEES POUR L'ANALYSE	31
4.3.	RESULTATS DE L'ANALYSE AU 31 DECEMBRE 2020	32
<b>5.</b>	<b>EMETTEURS PUBLICS : ANALYSE ESG</b>	<b>33</b>
5.1.	NATURE DES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE	33
5.2.	RAISONS DU CHOIX DES CRITERES ESG RETENUS	33
5.3.	INFORMATIONS UTILISEES POUR L'ANALYSE	33
5.4.	METHODOLOGIE DE L'ANALYSE ESG	34
5.5.	RESULTATS DE L'ANALYSE ESG	34
<b>6.</b>	<b>EMETTEURS PUBLICS : ANALYSE TEE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>36</b>
6.1.	CRITERES ENVIRONNEMENTAUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	36
6.2.	ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE	36
6.3.	METHODOLOGIE DE L'ANALYSE TEE	37
6.4.	RESULTATS DE L'ANALYSE TEE	38
6.5.	GREEN BONDS D'EMETTEURS PUBLICS DETENUS DANS LE PORTEFEUILLE	38
<b>7.</b>	<b>INTEGRATION DES RISQUES ET CRITERES ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS DE MEDICIS</b>	<b>39</b>
7.1.	RAPPEL DE LA DEMARCHE	39
7.2.	STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE	39
7.3.	CONSTATS ET PERSPECTIVES	40
	<b>ANNEXES</b>	<b>42</b>

# Préambule

---

## 1. PREAMBULE

### 1.1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE GENERALE ISR

La politique ISR (Investissement Socialement Responsable) de Médicis s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements. Sa mise en place répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos assurés et celui des valeurs fondatrices du mouvement mutualiste.

Médicis délègue l'essentiel de sa gestion financière à des gestionnaires d'actifs tiers et s'est initialement focalisée, s'agissant de l'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance), sur ses mandats de gestion obligataire, ceux-ci constituant la plus grande partie de ses placements. C'est ainsi que dès 2010, Médicis a demandé aux sociétés de gestion déléguées d'intégrer une analyse ESG dans leurs processus de sélection.

Après la promulgation de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 et la publication de son décret d'application du 29 décembre 2015, Médicis a entamé un dialogue avec l'ensemble de ses principaux gestionnaires pour analyser leur politique ISR.

### 1.2. INITIATIVES NATIONALES, CHARTES ET LABELS

Notre société est membre de la Fédération Française de l'Assurance (FFA). La Charte Développement durable de la FFA date de 2009 et a été l'une des premières parmi les chartes de branche. La FFA est signataire du Paris Pledge for Action. La FFA est également signataire des déclarations des acteurs de la place de Paris depuis 2015.

En outre, la totalité de nos gestionnaires financiers par délégation en fonds ou mandats dédiés sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et participent à d'autres initiatives responsables de place (telles le Carbon Disclosure Project...).

### 1.3. OBJECTIFS DE L'INTEGRATION DES RISQUES ET CRITERES ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS

En tant qu'investisseur de long terme, et au-delà des obligations nouvellement imposées par la réglementation, Médicis est convaincue que l'intégration des critères ESG dans sa gestion est nécessaire pour appréhender au mieux les risques et opportunités de ses investissements, et que ces critères peuvent avoir un impact déterminant sur la valorisation des entreprises et par conséquent sur le rendement global de ses actifs.

Ainsi, l'objectif de la mutuelle Médicis est de mettre en place progressivement les bases lui permettant de prendre en compte, sur la plus grande partie de son portefeuille d'actifs, des critères de responsabilité environnementale, sociale et de qualité de gouvernance dans le choix de ses gestionnaires d'actifs et des titres dans lesquels ceux-ci investissent.

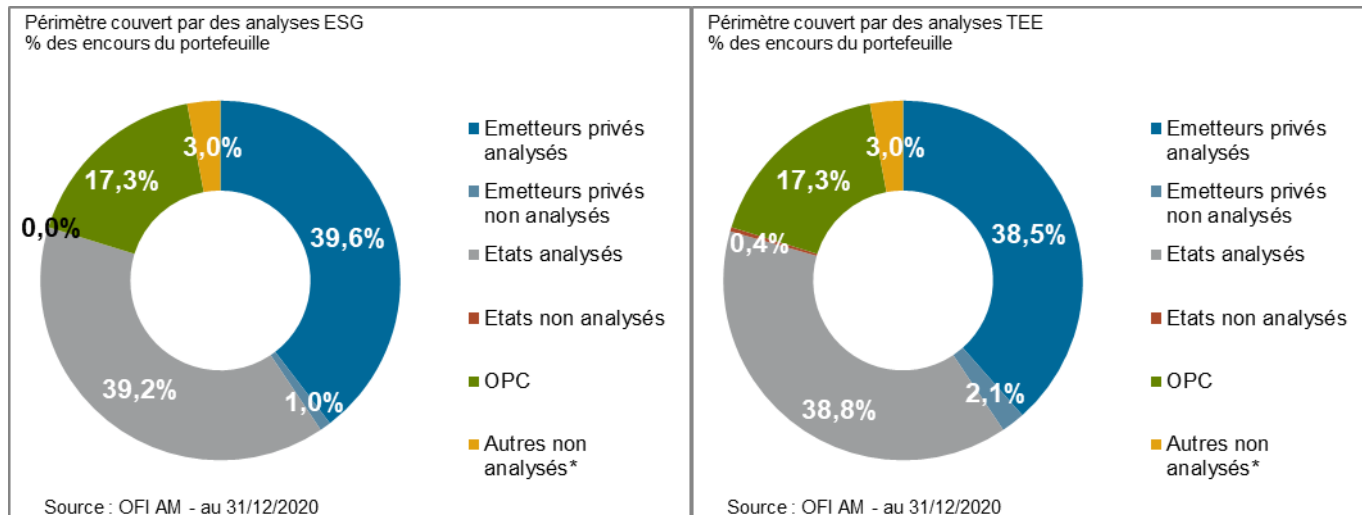
En effet, les critères ESG reposent sur une analyse extra-financière des entreprises permettant d'évaluer la prise en compte du développement durable dans leurs activités et leur stratégie long terme. Ils intègrent trois dimensions :

- L'environnement, en évaluant les impacts environnementaux de l'entreprise comme les émissions de CO2, la consommation d'énergie, la gestion de l'eau et des déchets... en protégeant le capital naturel
- Le social, en étudiant la gestion des ressources humaines de l'entreprise, de ses fournisseurs, la gestion de leur chaîne d'approvisionnement... en protégeant le capital humain
- La gouvernance, en analysant la façon dont est gérée et dirigée l'entreprise, sa transparence, pour favoriser la création de valeur

L'analyse de ces critères aboutit à une note ESG, constituant un complément aux informations strictement financières, notamment en termes de perception du risque.

## 1.4. PERIMETRE D'ANALYSE

Le présent rapport concerne les actifs de MEDICIS :



\* La rubrique « Autres non analysés » concerne essentiellement l'immobilier, le cash, le private equity et les fonds de dettes.

\*\* ESG : Environnementale, Sociale et de Gouvernance

\*\*\* TEE : Transition Énergétique et Écologique

Les résultats de l'analyse ESG et TEE du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice obligataire : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice répliquant la performance des obligations émises par des entreprises, en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport
- Pour les Etats, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE.

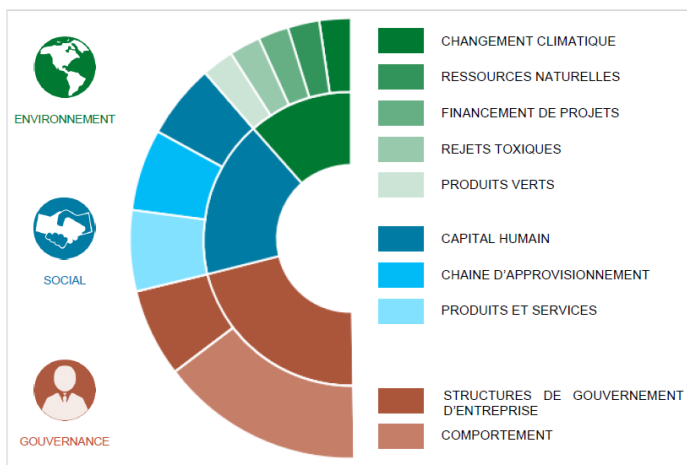
# Emetteurs Privés : Analyse ESG

## 2. EMETTEURS PRIVES : ANALYSE ESG

L'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management. Celui-ci est composé de sept personnes, en charge de l'analyse des enjeux sectoriels, de l'analyse des pratiques des émetteurs, ainsi que de l'analyse des controverses ESG.

### 2.1. NATURE DES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial des Nations Unies, des règlements internationaux (OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques), OIT (Organisation Internationale du Travail)) et des codes nationaux des pays européens), une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR. Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques :

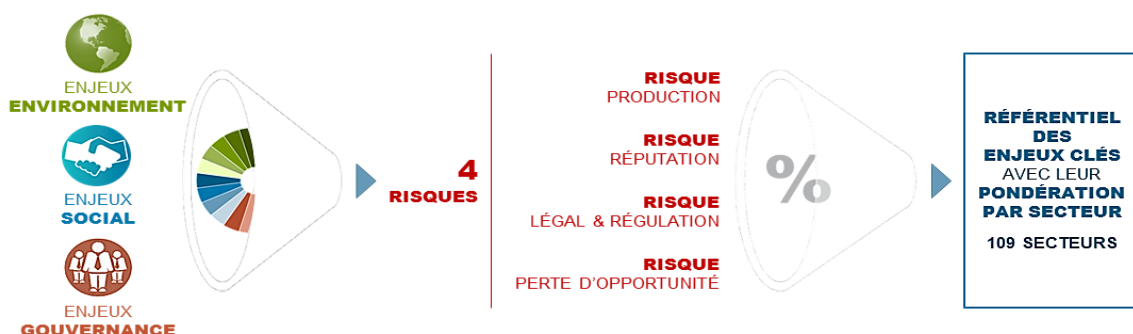


### 2.2. RAISONS DU CHOIX DES CRITERES ESG RETENUS : METHODOLOGIE D'ANALYSE

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (notamment dans les technologies « vertes »). Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes. Globalement, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos assurés, affiliés ou sociétaires. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de déployer la méthodologie qui est décrite ci-après.

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques » exposée ci-dessus :

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection résulte d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, dans le fonctionnement du Conseil comme dans les relations aux actionnaires minoritaires.



# Emetteurs Privés : Analyse ESG

---

## 2.3. CRITERES ENVIRONNEMENTAUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sur la thématique du Changement Climatique, les critères analysés sont les suivants :

**Des critères concernant des risques physiques, soit :**

- Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles.
- Les risques de sécheresse et de stress hydrique.
- Les risques sanitaires (recrudescence de maladies).

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activité, sont :

- L'impact de l'activité sur l'eau.
- L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles).
- L'intégration de cette thématique par les compagnies d'assurance dans leurs produits.

**Des critères concernant des risques liés à la transition énergétique soit :**

Les émissions carbone du processus de production :

- Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques.
- Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
- Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production.

Les enjeux analysés selon les secteurs d'activité sont :

Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage) :

- Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités.
- Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits.
- Résultats observés.

Les opportunités de développement dans les technologies « vertes » :

- Énergies renouvelables.
- Bâtiments éco-conçus.
- Technologies améliorant l'efficacité énergétique.
- Solutions de recyclage.
- Chimie verte...

# Emetteurs Privés : Analyse ESG






## 2.4. INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

L'analyse ESG est fondée sur plusieurs sources d'information :

- Analyses provenant d'agences extra financières.
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés.
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant entre autres sur les controverses ESG et la gouvernance.
- Informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...).
- Communication officielle de l'entreprise (rapport annuel, rapport Développement Durable / RSE, contact direct...).

## 2.5. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE ESG

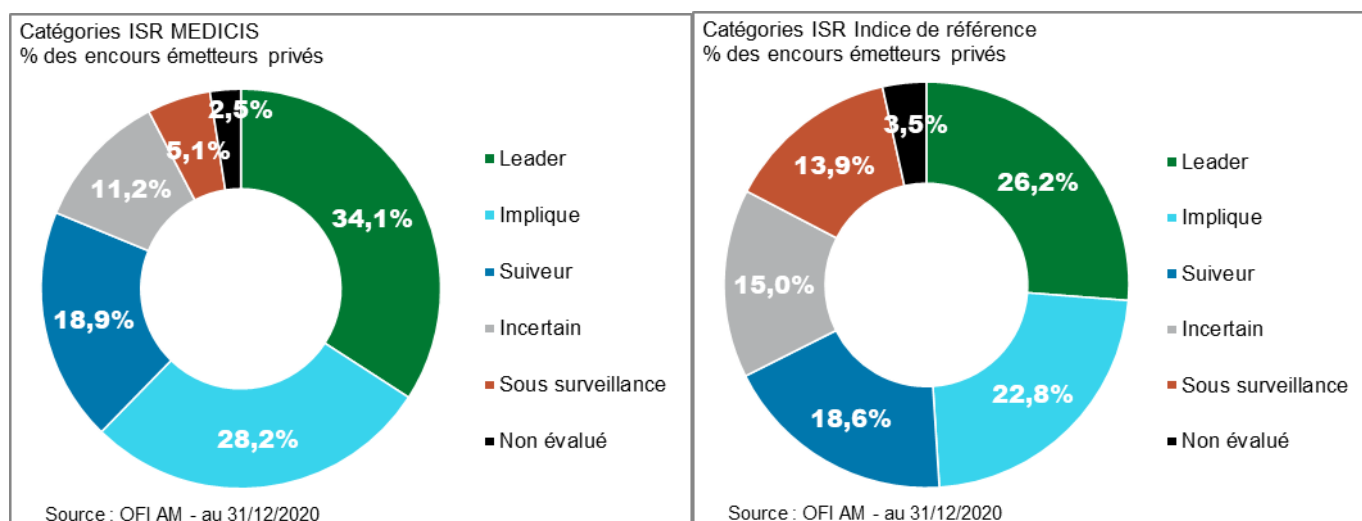
La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque secteur d'activité. Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque émetteur :

	LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
	IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
	SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
	INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
	SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

## 2.6. RÉSULTATS DE L'ANALYSE ESG

Au 31 décembre 2020, 97,5% du portefeuille « émetteurs privés » étaient couverts par une analyse ESG contre 97% fin 2019 et 95,1% fin 2017.

La répartition par catégories ISR des émetteurs privés était la suivante :



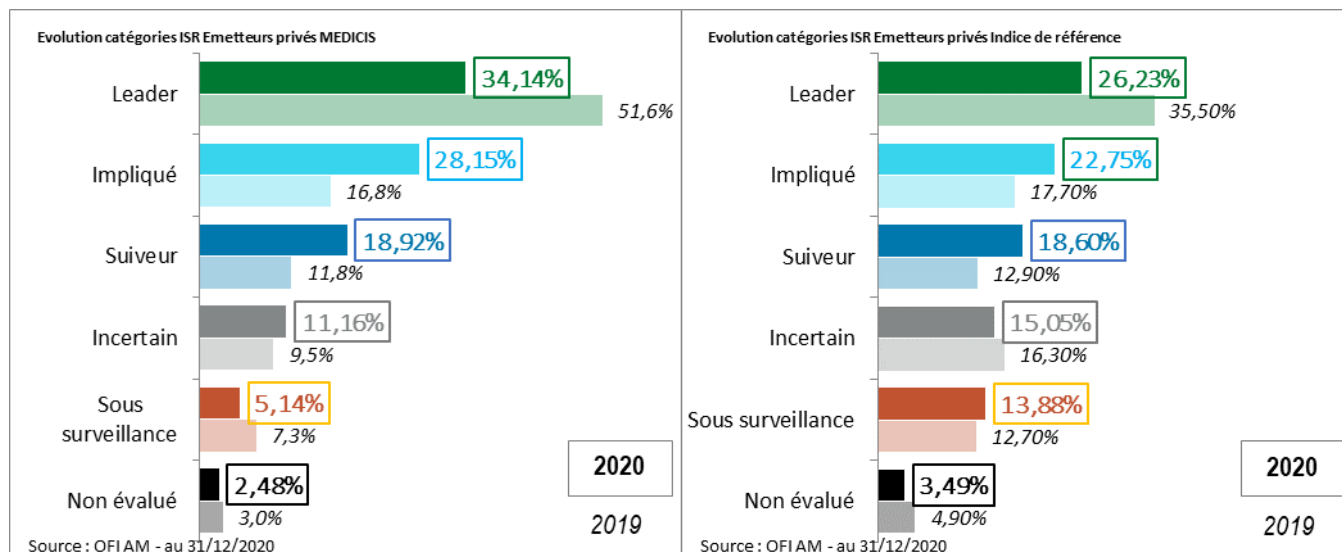


# Emetteurs Privés : Analyse ESG

Les principaux émetteurs privés en catégorie ISR « Sous Surveillance » étaient les suivants :

- BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC 0,07%
- DAIMLER AG-REGISTERED SHARES 0,17%
- DANSKE BANK A/S 0,27%
- DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED 0,05%
- ENI SPA 0,12%
- GOLDMAN SACHS GROUP INC 0,19%
- JPMORGAN CHASE & CO 0,18%
- PIONEER NATURAL RESOURCES CO 0,09%
- RENAULT SA 0,08%
- VISA INC-CLASS A SHARES 0,07%

Par rapport à l'année précédente, l'évolution de cette répartition par catégories ISR s'établit ainsi :

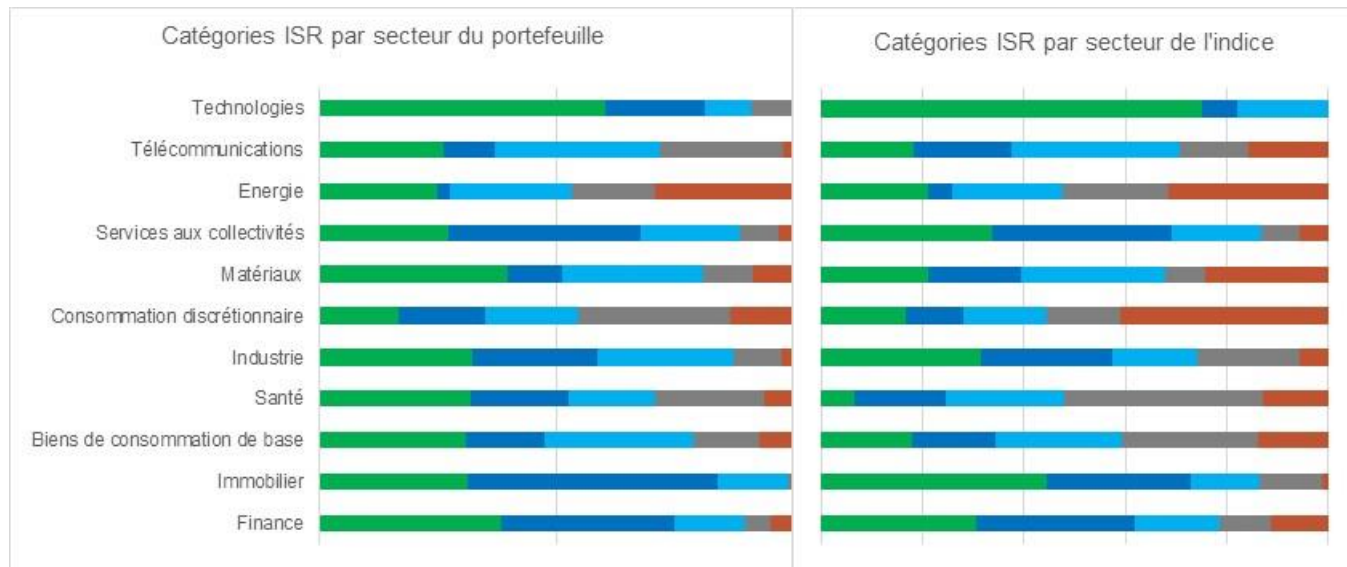


# Emetteurs Privés : Analyse ESG

La répartition sectorielle des catégories ISR du portefeuille et de l'indice de référence était la suivante :

**Portefeuille (en %)**

**Indice de référence (en %)**



■ Leader   
 ■ Impliqué   
 ■ Suiveur   
 ■ Incertain   
 ■ Sous surveillance

# Emetteurs Privés : Analyse ESG

## 2.7. APPRÉCIATION DES RISQUES ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG :

- Les émetteurs appartenant à la catégorie SOUS SURVEILLANCE du fait de la faiblesse de leur prise en compte des enjeux ESG.
- Les émetteurs faisant l'objet d'importantes controverses ESG.

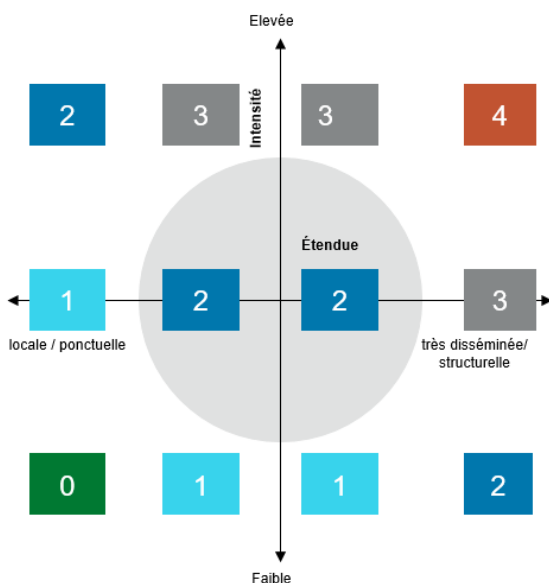
Les émetteurs SOUS SURVEILLANCE correspondent à ceux qui présentent un retard qui peut être le fait de pratiques éloignées des meilleurs standards voire controversées, ou un défaut de transparence – l'absence d'information sur un enjeu clé pour le secteur étant sanctionnée.

## 2.8. ANALYSES DES CONTROVERSES ESG

- Le terme de « controverse ESG » désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes, concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.
- L'analyse des controverses est réalisée au regard des principes du développement durable et des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et le Pacte Mondial de l'ONU.
- L'analyse des controverses fait partie intégrante du processus d'analyse ESG : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques, volontaires ou accidentelles. Cette analyse est réalisée de manière hebdomadaire.



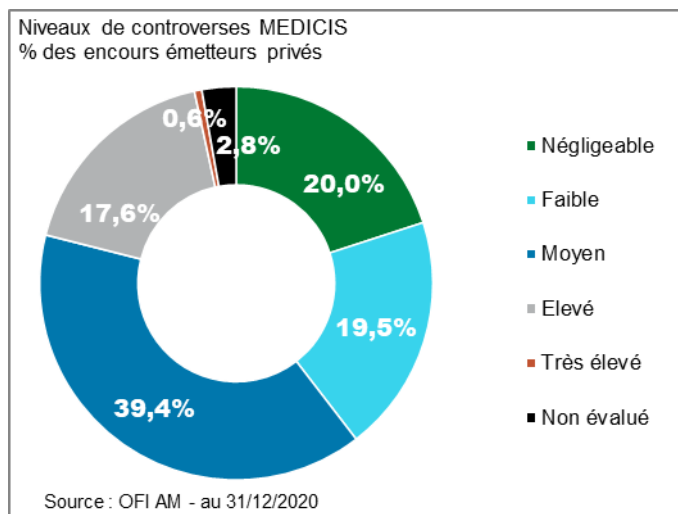
Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon cinq niveaux :



- 0 Négligeable :** absence de controverse significative identifiée
- 1 Faible :** controverses d'impact limité et/ou ponctuelles
- 2 Moyen :** controverses d'impact important mais limitées (dans le temps et/ou l'espace)
- 3 Elevé :** controverses d'impact très important et/ou présentant un caractère structurel
- 4 Très élevé :** controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droits humains ou des catastrophes environnementales

# Emetteurs Privés : Analyse ESG

A fin décembre, la répartition des émetteurs en portefeuille selon leur niveau de controverses était la suivante :

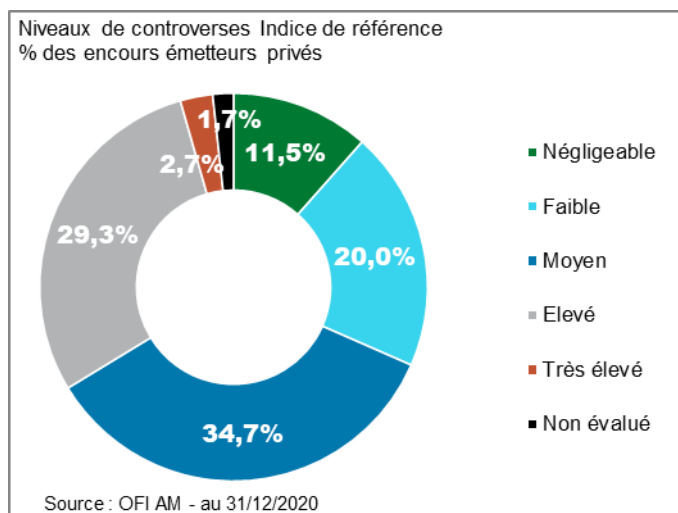


Les controverses de niveau « **Très élevé** » concernaient 8 émetteurs en portefeuille :

- BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC 0,07%
- DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED 0,05%
- BAYER AG-REG 0,04%
- BHP BILLITON FINANCE LTD 0,03%
- PETROLEOS MEXICANOS 0,02%
- LAFARGEHOLCIM LTD-REG 0,02%
- ROYAL DUTCH SHELL PLC-A SHS 0,01%
- BHP GROUP LTD 0,01%

Le poids est exprimé en pourcentage des encours émetteurs privés. La liste des principaux émetteurs privés non évalués figure en annexe.

A titre de comparaison, pour l'indice de référence cette répartition était :

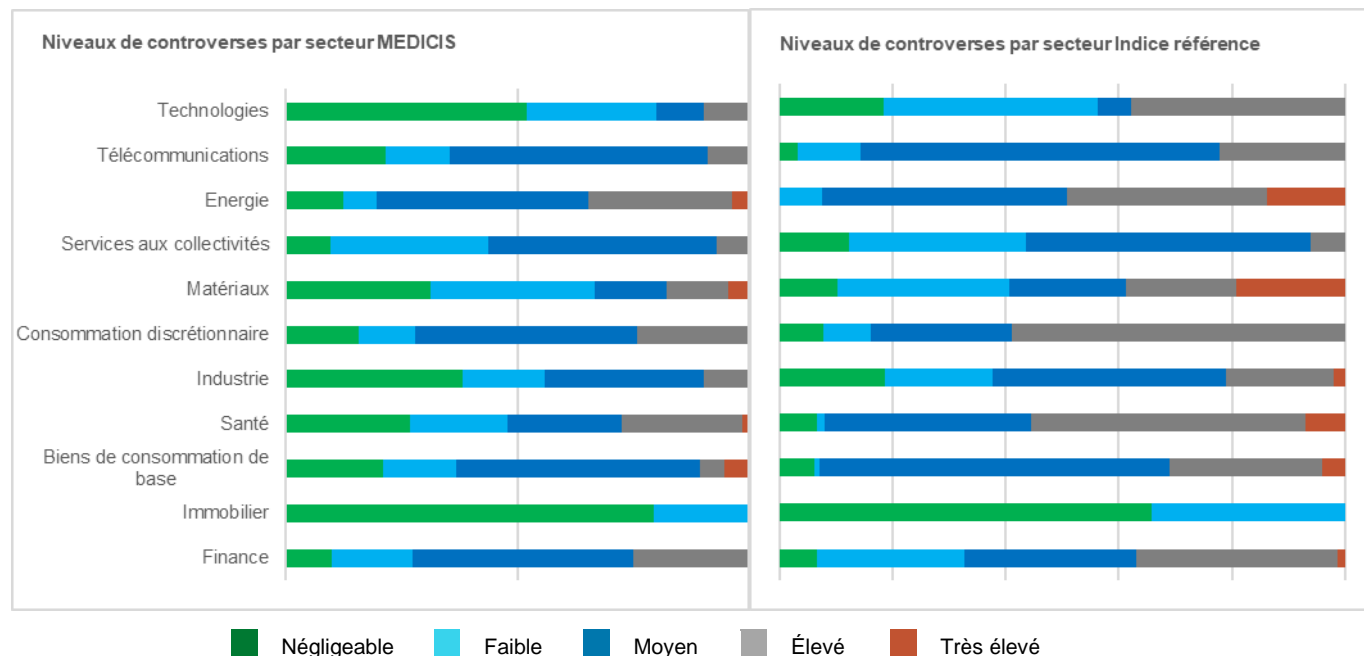


# Emetteurs Privés : Analyse ESG

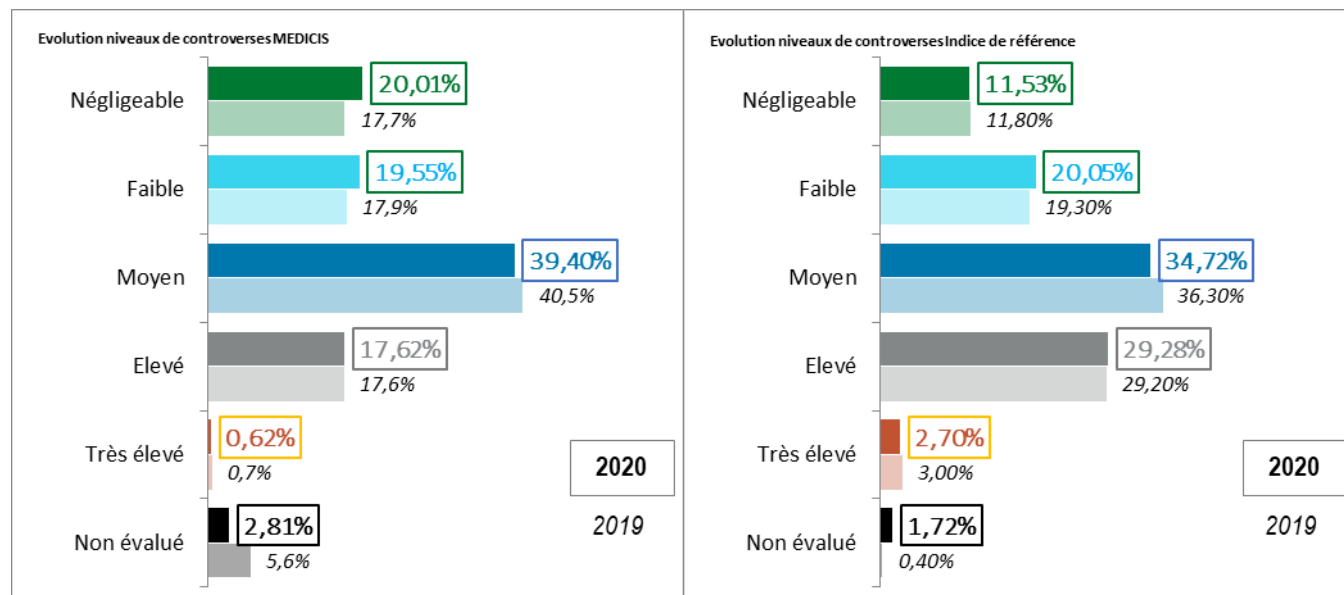
La répartition sectorielle des controverses du portefeuille et de l'indice de référence était la suivante :

## Portefeuille (en %)

## Indice de référence (en %)



Par rapport à fin 2019, le niveau de controverses a évolué comme suit :



## 3. EMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE TEE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique.**

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 (limitation du réchauffement à 2°C) et enfin lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Les politiques climatiques impliquent de restructurer les activités économiques pour parvenir à un modèle de production et de consommation bas-carbone. Il s'agit de trajectoires économiques possibles, compatibles avec un réchauffement climatique limité à + 2°C ou + 1,5°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Pour assurer l'alignement de son économie avec une telle trajectoire, un Etat doit mettre en œuvre des politiques publiques adaptées, en prenant des mesures restrictives visant à limiter les émissions, comme une tarification des émissions de gaz à effet de serre.

### 3.1. CRITERES ENVIRONNEMENTAUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans ce contexte, les entreprises sont exposées à des risques liés au changement climatique pouvant venir impacter leur performance financière.

Ces risques liés au climat sont regroupés en deux catégories :

**Les risques physiques**, c'est-à-dire les risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ;

L'identification des risques physiques repose sur une combinaison de deux facteurs :

- L'exposition de l'actif : un actif est plus ou moins exposé à ces risques physiques en fonction de son implantation géographique (ex : zone côtière, zone aride)
- La sensibilité de l'actif : le secteur d'activité est un élément fondamental de l'analyse des risques

L'importance de ces risques va croissante. Selon la Banque Mondiale, chaque année, les catastrophes naturelles entraîneraient des pertes de consommation équivalent à 520 milliards de dollars et feraient basculer près de 26 millions de personnes dans la pauvreté.

L'évaluation des risques physiques reste toutefois difficile à quantifier. Les entreprises communiquant elles-mêmes peu d'informations sur leur propre exposition à ces risques, il est extrêmement complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente.

A ce jour, plusieurs agences développent des méthodologies visant à estimer ces risques : nous réalisons une veille active afin de sélectionner l'une d'entre elles dès que nous estimerons qu'une méthodologie sera suffisamment aboutie.

# Emetteurs Privés : Analyse TEE et Changement Climatique

---

**Les risques de transition**, c'est-à-dire les risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone.

Les risques de transition recouvrent différentes sous-catégories de risques :

- **Les risques réglementaires et juridiques** sont liés d'une part à un changement dans les politiques, (par exemple la mise en place d'un prix du carbone ou de réglementations produits plus exigeantes), et d'autre part à une hausse des plaintes et litiges à mesure que les pertes et dommages découlant du changement climatique augmenteront.
- **Les risques technologiques** sont liés à la présence sur un territoire d'une installation manipulant des substances, ou mettant en œuvre des techniques ou des procédés susceptibles d'être à l'origine de phénomènes dangereux, face à des enjeux socio-économiques et environnementaux, notamment des émissions de GES.
- **Les risques de marché** font référence aux modifications de l'offre et de la demande liées à la prise en compte croissante des risques climat (variation du prix des matières premières, etc).
- **Les risques de réputation** sont liés à la modification de la perception des clients et parties prenantes quant à la contribution d'une organisation à la transition vers une économie bas-carbone.

Tout comme les risques physiques, les risques de transition sont porteurs de potentiels impacts financiers. Ils représentent des risques de perte de valeur potentielle des portefeuilles pour les acteurs financiers.

L'analyse des risques physiques et des risques de transition constitue un moyen de prendre des décisions d'investissement mieux adaptées afin de limiter les potentiels impacts financiers liés à ces deux catégories de risques qui peuvent générer un coût direct pour les acteurs économiques, en imposant une adaptation plus ou moins brutale du business model, et indirect pour les acteurs financiers.

## 3.2. CARACTERISTIQUES GLOBALES DE LA METHODOLOGIE D'ANALYSE

Les incertitudes sur la survenance des risques de transition sont fortes, en termes de périodicité (rapidité de mise en œuvre) mais aussi d'ambition (limitation du réchauffement à 2°C ou 1,5°C) et enfin de modalités précises d'atteinte de l'objectif (mises en œuvre de politiques, réactions du marché, etc.), ce qui rend ces risques particulièrement difficiles à évaluer.

Aucune des approches actuelles ne permet, à elle seule, de répondre aux exigences en matière d'évaluation des risques climat des portefeuilles d'actifs.

La combinaison de plusieurs approches permet cependant à l'investisseur de se forger une opinion sur les risques de transition auxquels est exposé son portefeuille.

Au-delà du calcul de l'empreinte carbone, plusieurs approches complémentaires couvrant des horizons de temps spécifiques sont proposées :

- La première, développée par OFI AM utilise des données actuelles en intégrant une dimension prospective fondée sur la stratégie climat des acteurs appartenant aux secteurs les plus émetteurs. Elle permet d'établir une évaluation du risque du portefeuille, constituant un outil d'aide à la décision.
- La seconde, développée par 2° Investing Initiative projette à 5 ans le positionnement technologique des entreprises dans les secteurs pour lesquels des technologies alternatives existent. et permet ainsi d'évaluer l'alignement des portefeuilles financiers avec l'objectif 2°C sur le court terme.
- La troisième, développée par Carbon Delta, délivre une estimation du risque financier sur un horizon de 15 ans. Elle permet de quantifier les impacts financiers potentiels sur le portefeuille en intégrant une estimation du risque physique.

# Emetteurs Privés : Analyse TEE et Changement Climatique

## 3.3. ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

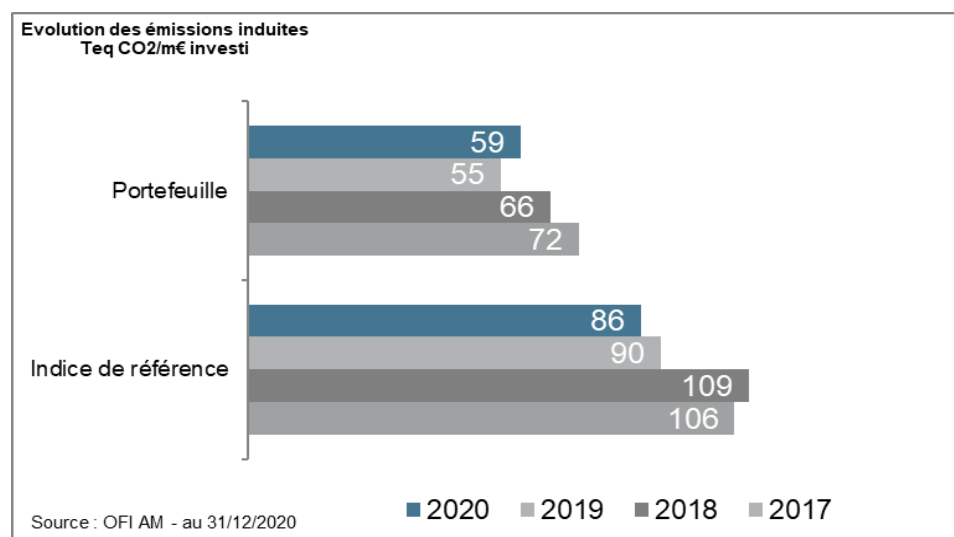
Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME – opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

### Émissions induites (Scopes 1 & 2)

Le calcul des émissions financées indirectement a pour objectif d'évaluer les émissions générées de manière indirecte par un investisseur via les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euro investi.

Mode de calcul : 
$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société (m€)}}$$



Indice de référence : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index

A fin 2020, cette information était disponible pour 95 % de l'encours des émetteurs privés en portefeuille et 94% de celui de l'indice de référence.

### Émissions économisées

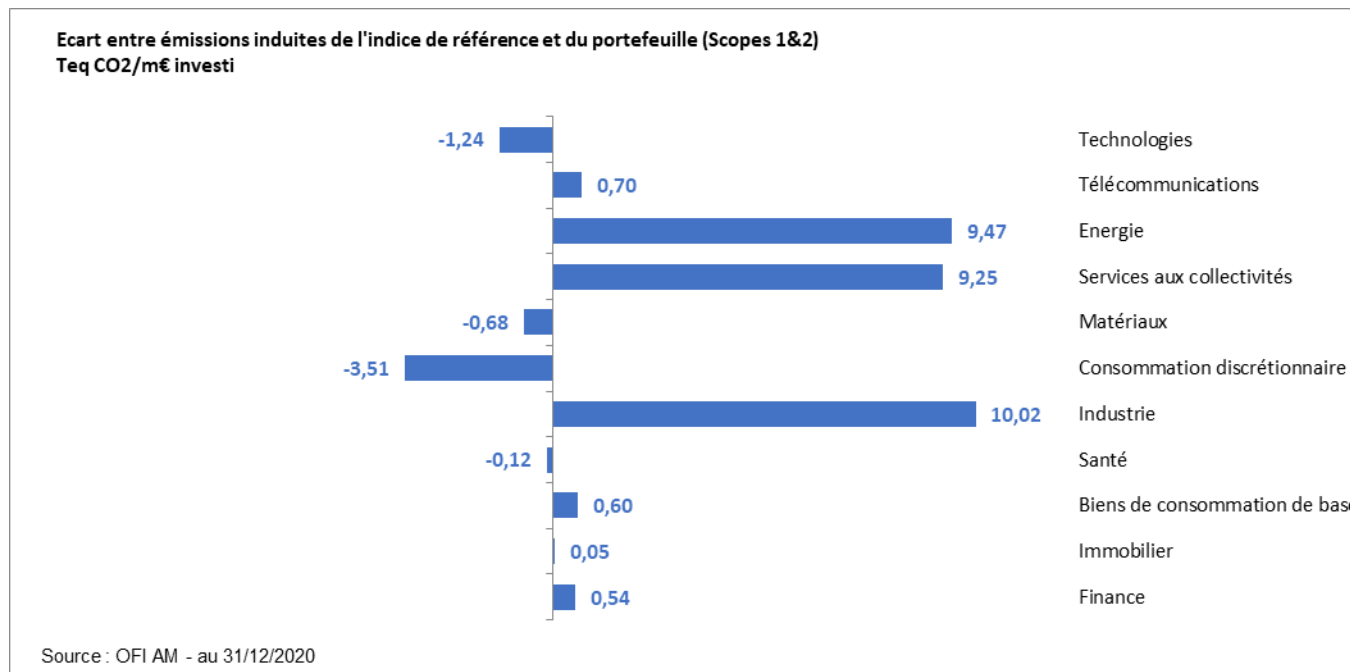
Les émissions économisées correspondent ici à la baisse dans le temps des émissions induites du portefeuille (Scopes 1 & 2). Depuis 2017, celles-ci s'élèvent à 13 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euro investi.



# Emetteurs Privés : Analyse TEE et Changement Climatique

## Émissions évitées

Ces émissions évitées sont mesurées en comparant les émissions induites des Scopes 1 & 2 de l'indice de référence par rapport au portefeuille. A fin décembre, elles s'établissaient comme suit :



Somme des émissions évitées par secteur = Emissions induites Indice de référence 2020 - Emissions induites MEDICIS 2020

# Emetteurs Privés : Analyse TEE et Changement Climatique

Les émetteurs qui présentaient la plus forte empreinte carbone du portefeuille d'émetteurs privés étaient les suivants :

Emetteur	Secteur	% encours émetteurs privés	Emissions induites
ARCELOR MITTAL	Matériaux de base	0,2%	4,9
CEZ AS	Services aux collectivités	0,4%	4,0
SOUTHWEST AIRLINES CO	Consommation discrétionnaire	0,4%	4,0
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	0,2%	2,3
ENGIE	Services aux collectivités	0,4%	2,0
EDF	Services aux collectivités	1,4%	1,9
AIR LIQUIDE SA	Matériaux de base	0,2%	1,7
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Services aux collectivités	0,4%	1,7
ENEL	Services aux collectivités	0,3%	1,5
DEUTSCHE BAHN AG	Industrie	0,8%	1,4
<b>CUMUL</b>		<b>4,7%</b>	<b>25,4</b>

Les émissions financées indirectement sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euro investi.

Ces 10 émetteurs représentaient 42,8 % de l'empreinte carbone du portefeuille d'émetteurs privés.

L'interprétation de ces résultats est à considérer avec prudence : certains acteurs, bien que fortement émetteurs en raison de la nature de leurs activités, sont des acteurs essentiels de la Transition Énergétique et Ecologique. On peut citer par exemple EDF dans la liste ci-dessus, qui fait partie des importants producteurs d'énergies renouvelables. Désinvestir d'une telle société abaisserait immédiatement l'empreinte carbone du portefeuille, mais serait contre-productif au regard du financement de la TEE. D'où la nécessité de compléter l'empreinte carbone par des analyses complémentaires.

En effet, face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des placements a constitué une première approche adoptée par de nombreux investisseurs.

Cette mesure ne représente qu'une photographie statique à un instant t, illustrant les décisions passées, mais ne délivrant pas d'informations sur la dynamique enclenchée. En effet, la baisse des émissions carbone ne suffit pas à adresser l'enjeu climat et peut éventuellement conduire à une politique d'investissement qui abaisserait ses émissions sans contribuer à la transition énergétique. De nombreux secteurs présentent en effet une empreinte carbone faiblement émettrice sans néanmoins apporter de solutions directes à cette transition (comme les médias, la distribution, la santé, etc.). Un portefeuille, majoritairement composé d'entreprises du secteur énergétique proposant des produits innovants à forte valeur ajoutée environnementale, peut avoir ainsi une empreinte carbone supérieure à celle d'un portefeuille tertiaire, et pourtant mieux contribuer à la transition énergétique et écologique.

Pour prendre en compte la contribution des entreprises à la transition énergétique et écologique et pour adopter une vision tournée vers l'avenir, l'alignement du portefeuille sur une trajectoire bas carbone peut constituer une approche plus appropriée pour limiter les risques de transition.

Des indicateurs nouveaux apparaissent, permettant d'établir de premiers outils de mesure d'écart des placements à une trajectoire 2°C et de répondre à deux questions : Le portefeuille détenu est-il en ligne avec une trajectoire 2°C d'ici à 2100 ou est-il sur une trajectoire autour de 4°C, comme aujourd'hui estimé sur la plupart des indices de référence ? Par quelles stratégies de l'investisseur (exclusion des énergies fossiles, investissements en actifs verts, etc.), le portefeuille détenu pourrait-il converger à un horizon donné vers une trajectoire 2°C ?

# Emetteurs Privés : Analyse TEE et Changement Climatique

---

## 3.4. METHODOLOGIE DE L'ANALYSE TEE D'OFI AM

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le Pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an, outre l'empreinte carbone du portefeuille figurant au chapitre précédent, une analyse TEE portant sur les émetteurs des secteurs d'activité les plus intenses en émissions carbone (Automobile, Chimie, Matériaux de construction, Pétrole et Gaz, Services aux collectivités...).

La méthode d'analyse développée repose sur l'appréciation de la position des émetteurs vis-à-vis de la problématique du réchauffement climatique. Elle introduit une appréciation différenciée entre les secteurs pour lesquels l'enjeu est considéré comme faible et les secteurs fortement émetteurs en carbone (ou carbo-intensifs) pour lesquels l'enjeu est déterminant. A l'intérieur des secteurs carbo-intensifs responsables d'environ 90% des émissions de Gaz à effet de serre (GES), l'attention est portée sur :

### Les acteurs à risque :

Il s'agit des sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles et notamment de charbon thermique. En effet, pour respecter les objectifs liés à la transition énergétique, et contenir le réchauffement sous les 2°C à l'horizon de 2100, selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), un tiers des réserves de pétrole, la moitié des réserves de gaz et plus de 80 % des réserves de charbon devront rester sous terre. Ces actifs deviendraient sans valeur : on parle « d'actifs bloqués » (ou « stranded assets » selon l'expression anglaise).

Les sociétés les plus émettrices de leur secteur et n'ayant pas développé à ce jour de stratégie pertinente pour réduire leur niveau d'émissions carbone, sont aussi particulièrement à risque.

### Les opportunités :

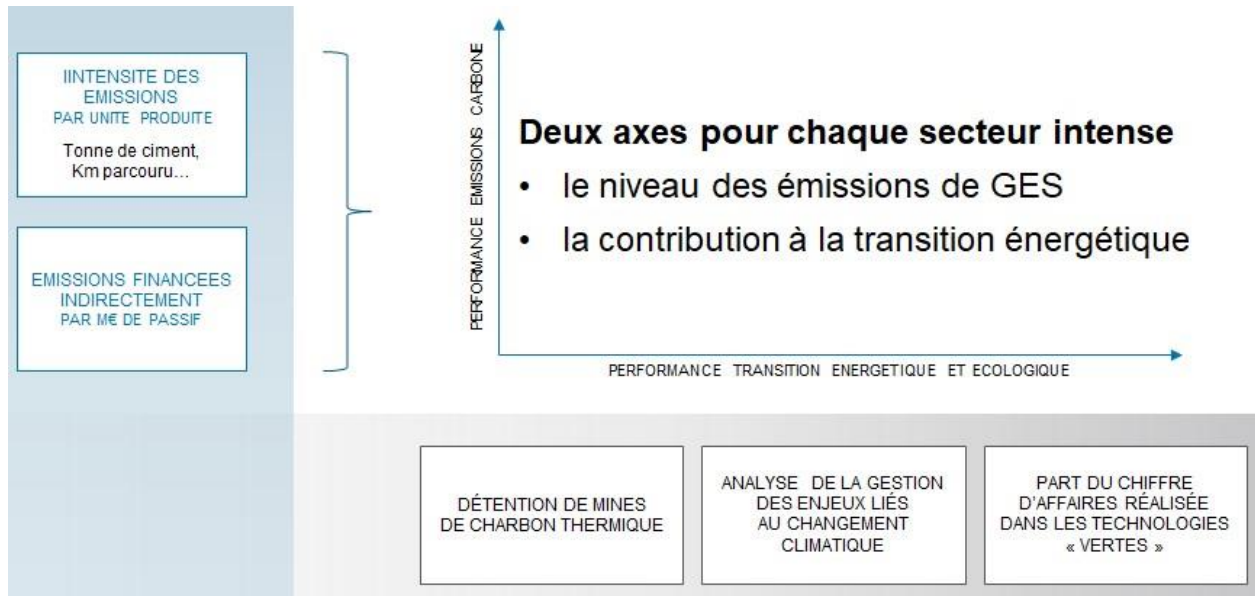
Trois types d'acteurs constituent des opportunités d'investissement liées à la transition énergétique :

- Les sociétés les moins émettrices de GES dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions carbone dites « financées » en investissant dans ces sociétés servira de base de comparaison.
- Les sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « Changement Climatique ». Ces sociétés peuvent être à l'instant, de par leurs activités, fortement émettrices de GES, mais ce sont les progrès réalisés par ces acteurs qui induiront les évolutions les plus significatives.
- Les sociétés qui, de par leurs produits ou services, sont d'ores et déjà des apporteurs de solutions pour la transition énergétique, par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique...

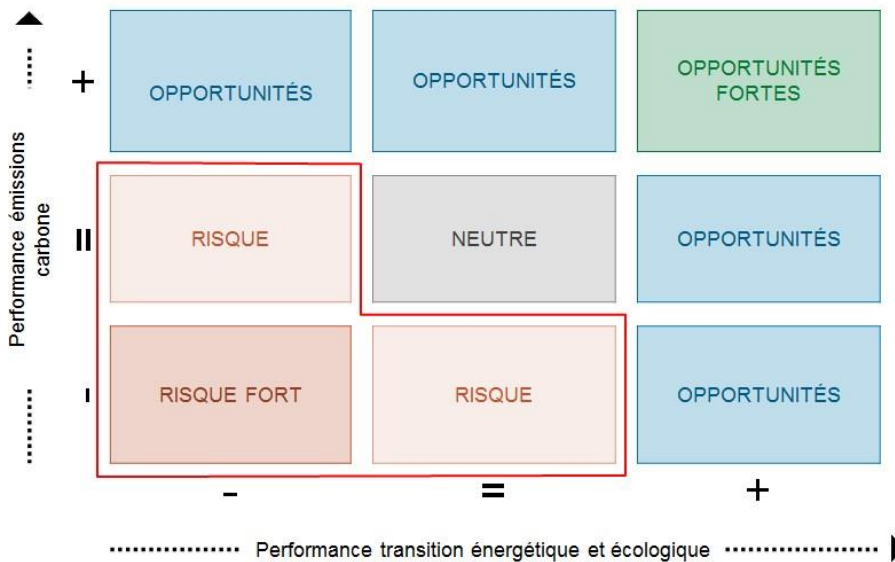
# Emetteurs Privés : Analyse TEE et Changement Climatique

L'analyse est réalisée selon deux axes :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités de l'entreprise.
- L'implication de l'entreprise dans la transition énergétique.



Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activité est ainsi obtenue :

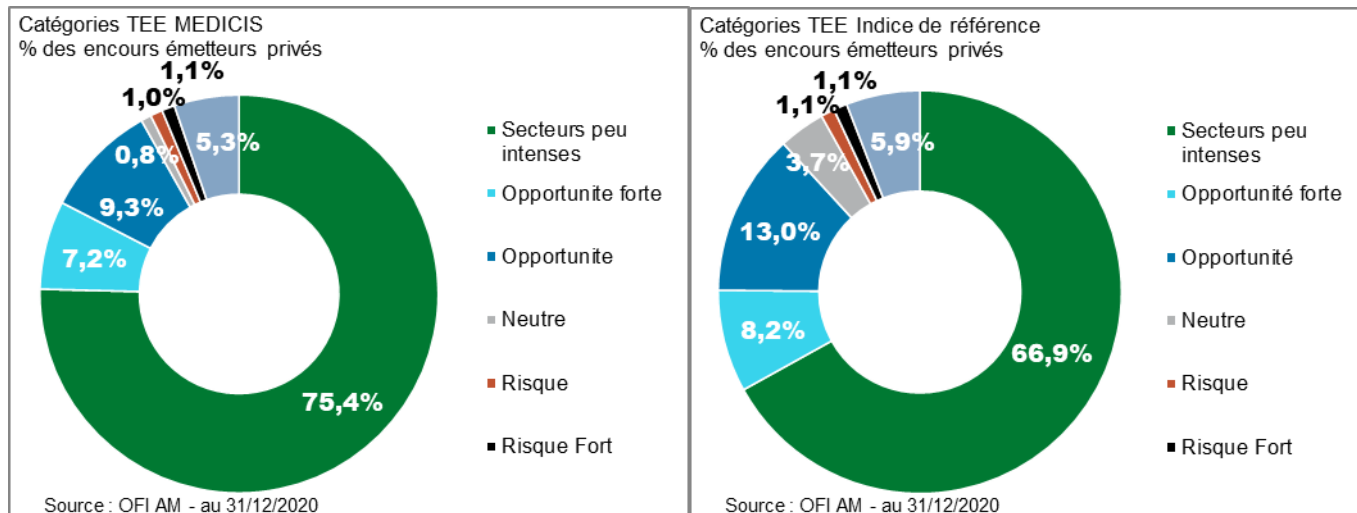


À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

# Emetteurs Privés : Analyse TEE et Changement Climatique

## 3.5. RESULTATS DE L'ANALYSE TEE D'OFI AM

La répartition par catégories TEE des émetteurs privés du portefeuille, par rapport à l'indice de référence, était la suivante :



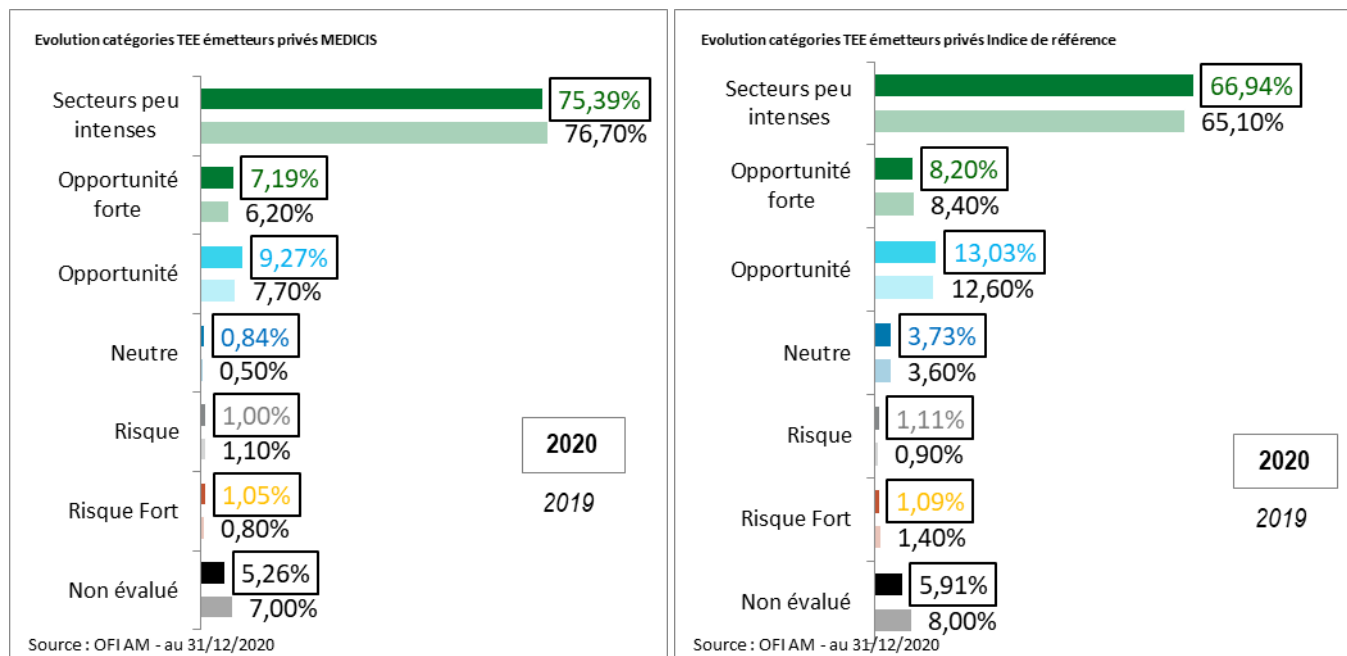
Les principaux émetteurs privés en catégorie TEE « Risque Fort » étaient les suivants :

- CEZ AS 0,15%
- PIONEER NATURAL RESOURCES CO 0,09%
- BHP BILLITON FINANCE LTD 0,03%
- UGI INTERNATIONAL LLC 0,02%

Le poids est exprimé en pourcentage des encours émetteurs privés.

# Emetteurs Privés : Analyse TEE et Changement Climatique

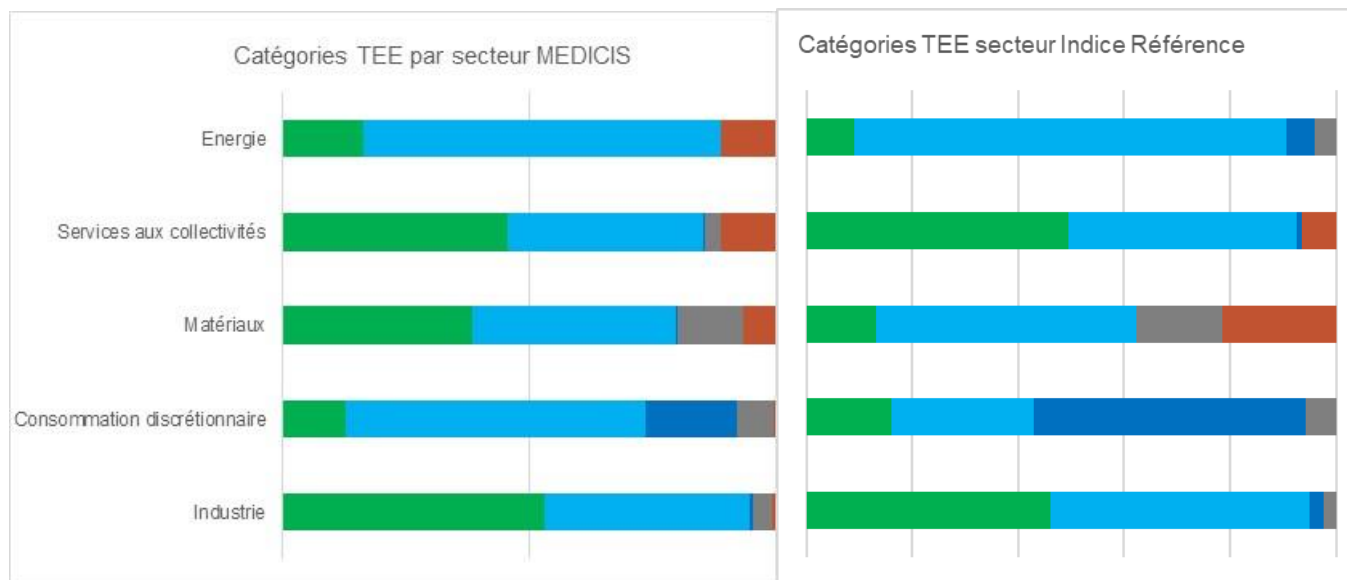
Par rapport à l'année précédente, cette répartition par catégorie TEE a évolué ainsi :



La répartition sectorielle des catégories TEE intenses était la suivante :

**Portefeuille (en %)**

**Indice de référence (en %)**



■ Opportunité forte   
 ■ Opportunité   
 ■ Neutre   
 ■ Risque   
 ■ Risque Fort

## Emetteurs Privés : Risques / Opportunités liés à la TEE

### 3.6. ÉMETTEURS PRESENTANT DES RISQUES AU REGARD DE LA TEE

Emetteurs privés détenus dans le portefeuille figurant sur la GCEL

Liste des émetteurs identifiés comme figurant dans la Global Coal Exit List (GCEL) d'Urgewald <https://coalexit.org/>

EMETTEUR	% encours émetteurs privés	En M€
CEZ AS	0,15%	4,80
BHP BILLITON FINANCE LTD	0,03%	1,05
CMS ENERGY CORP	0,02%	0,53
UGI INTERNATIONAL LLC	0,02%	0,52
RWE AG	0,02%	0,49
STATE GRID EUROPE DEVELOPMENT	0,01%	0,41
FORTUM OYJ	0,01%	0,40
ENBW INTERNATIONAL FINANCE B	0,01%	0,31
ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS CORP	0,01%	0,26
BHP GROUP LTD	0,01%	0,21
<b>CUMUL</b>	<b>0,28%</b>	<b>8,97</b>

A titre de comparaison, l'encours émetteurs figurant sur la GCEL de l'indice BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index était de 0,58% à fin 2020.

## Emetteurs Privés : Risques / Opportunités liés à la TEE

### 3.7. EMETTEURS PRESENTANT DES OPPORTUNITES AU REGARD DE LA TEE

Principaux émetteurs apporteurs de solutions dans les technologies « vertes » présents dans le portefeuille à fin décembre 2020

EMETTEUR	En M€	% encours	% émetteurs privés	Activités vertes
WORLDLINE SA	9,1	0,29%	0,71%	Centre de données fonctionnant aux énergies renouvelables
STMICROELECTRONICS NV	8,4	0,26%	0,65%	Réduction des GES non liés à la production d'énergie
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,7	0,18%	0,44%	Distribution et gestion de l'énergie
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	5,7	0,18%	0,44%	Bâtiments verts
SUEZ	4,4	0,14%	0,34%	Adaptation à l'eau
KLEPIERRE	4,1	0,13%	0,31%	Bâtiments verts
SAP SE	3,9	0,12%	0,30%	Centre de données fonctionnant aux énergies renouvelables
ASML HOLDING NV	3,6	0,11%	0,28%	Produits d'efficacité énergétique
VINCI SA	3,5	0,11%	0,27%	Bâtiments verts
SIEMENS AG-REG	3,2	0,10%	0,25%	Distribution et gestion de l'énergie
AIR LIQUIDE SA	3,1	0,10%	0,24%	Réduction des GES non liés à la production d'énergie
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	1,49	0,10%	0,24%	Bâtiments verts
MICHELIN (CGDE)	2,3	0,07%	0,17%	Produits d'efficacité énergétique
HALMA PLC	1,9	0,06%	0,15%	Services
CRODA INTERNATIONAL PLC	1,9	0,06%	0,15%	Bâtiments verts
FORTIVE CORP	1,8	0,06%	0,14%	Services
ALSTOM	1,7	0,05%	0,13%	Système de transport ferroviaire urbain
INFINEON TECHNOLOGIES AG	1,6	0,05%	0,12%	Systèmes et processus d'efficacité énergétique
SEB SA	1,6	0,05%	0,12%	Technologies et produits
DANAHER CORP	1,6	0,05%	0,12%	Services
STORA ENSO OYJ-R SHS	1,4	0,05%	0,11%	Activités forestières moins émettrices de carbone et liées à la séquestration du carbone
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	1,4	0,04%	0,11%	Efficacité énergétique
ATOS SE	1,4	0,04%	0,11%	Centre de données fonctionnant aux énergies renouvelables
VALEO SA	1,3	0,04%	0,10%	Véhicules hybrides
KONINKLIJKE DSM NV	1,3	0,04%	0,10%	Processus industriels éco-efficaces
SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	1,3	0,04%	0,10%	Produits d'efficacité énergétique
BALL CORP	1,2	0,04%	0,10%	Technologies et produits
WIENERBERGER AG	1,2	0,04%	0,10%	Efficacité énergétique
EIFFAGE	1,2	0,04%	0,10%	Bâtiments verts
<b>CUMUL</b>	<b>83,9</b>	<b>2,64%</b>	<b>6,50%</b>	

Le cumul total représente 107,8 M€ au 31-12-2020, soit 3,39% des encours totaux et 8,35% des émetteurs privés.



## Emetteurs Privés : Risques / Opportunités liés à la TEE

### Obligations « vertes » d'émetteurs privés détenus dans le portefeuille

Sont désignés par le terme d'obligations « Vertes » (ou « Green bonds ») les emprunts obligataires destinés à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants.

EMETTEUR	En M€	% ENCOURS TOTAUX	% ENCOURS PRIVES
SNCF RESEAU	12,85	0,40%	0,99%
ENGIE	4,10	0,13%	0,31%
SOCIETE DU GRAND PARIS EPIC	2,33	0,07%	0,18%
TENNET HOLDING BV	2,09	0,07%	0,16%
LA POSTE	2,02	0,06%	0,15%
ROYAL SCHIPHOL GROUP NV	1,40	0,04%	0,11%
EDF	1,38	0,04%	0,11%
COVIVIO	1,14	0,04%	0,09%
SNAM SPA	1,13	0,04%	0,09%
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	0,97	0,03%	0,07%
BANKINTER SA	0,82	0,03%	0,06%
DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	0,76	0,02%	0,06%
ASSICURAZIONI GENERALI	0,74	0,02%	0,06%
TERNA SPA	0,63	0,02%	0,05%
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUF	0,52	0,02%	0,04%
BASF SE	0,51	0,02%	0,04%
CPI PROPERTY GROUP SA	0,51	0,02%	0,04%
BNP PARIBAS	0,51	0,02%	0,04%
IBERDROLA SA	0,42	0,01%	0,03%
STORA ENSO OYJ-R SHS	0,40	0,01%	0,03%
PROLOGIS EURO FINANCE LLC	0,40	0,01%	0,03%
IREN SPA	0,37	0,01%	0,03%
BARCLAYS PLC	0,32	0,01%	0,02%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	0,31	0,01%	0,02%
ENEXIS HOLDING BV	0,26	0,01%	0,02%
E.ON SE	0,26	0,01%	0,02%
ERG SPA	0,25	0,01%	0,02%
NE PROPERTY BV	0,22	0,01%	0,02%
TELEFONICA SA	0,21	0,01%	0,02%
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR CVBA	0,20	0,01%	0,02%
ARKEMA	0,20	0,01%	0,02%
UPM-KYMMENE OYJ	0,20	0,01%	0,02%
A2A SPA	0,16	0,01%	0,01%
AEROPORTI DI ROMA SPA	0,10	0,00%	0,01%
EQUINIX INC	0,05	0,00%	0,00%
<b>CUMUL</b>	<b>38,77</b>	<b>1,22%</b>	<b>2,97%</b>

A titre de comparaison, l'encours en obligations « vertes » de l'indice BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index était de 5,5% à fin 2020.

# Emetteurs Privés : Risques / Opportunités liés à la TEE

## 3.8. ACTIVITES LIEES AUX ENERGIES FOSSILES ET/OU AUX TECHNOLOGIES VERTES

### Activités liées au charbon thermique ou « Part Brune »

Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique. Depuis fin 2019, cette analyse a été affinée en ajoutant à l'identification en fonction du niveau du chiffre d'affaires, l'identification en fonction de la capacité de production, et/ou de l'implication éventuelle dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon thermique. Les éventuels engagements de sortie du charbon, et/ou les engagements pris dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets » sont également pris en considération. Trois niveaux de « Part brune » sont désormais distingués :

Producteurs d'électricité à base de Charbon thermique	Chiffre d'affaires ou Production d'énergie ou Capacité installée $\geq$	Capacité installée $\geq$	Expansion (nouvelles capacités) $\geq$
Part brune 1	30 %	10 GW	> 300 MW
Part brune 2	20 %	5 GW	
Part brune 3	10 %		

Exploitation Charbon thermique	Chiffre d'affaires $\geq$	Production annuelle (millions de tonnes) $\geq$	Expansion (nouvelles mines)
Part brune 1	30 %	20	oui
Part brune 2	20 %	10	
Part brune 3	10 %		

### Activités dans les technologies vertes ou « Part Verte »

Ces activités concernent les émetteurs proposant des solutions dans les technologies « vertes », pour un montant significatif de leur Chiffre d'Affaires (10 % minimum). Depuis fin 2019, ces activités sont déterminées dans le présent rapport en utilisant la nomenclature adoptée pour le Label « Greenfin », par exemple : Energies renouvelables, Agriculture durable, Bâtiments verts, Centre de données fonctionnant aux énergies renouvelables, Processus industriels éco-efficients, Réduction de la pollution... Le terme de « Part verte 1 » désigne les émetteurs identifiés comme ayant un Chiffre d'Affaires de plus de 50 % dans ces activités, et celui de « Part verte 2 » ceux dont le Chiffre d'Affaires est compris entre 10% et 50 %.

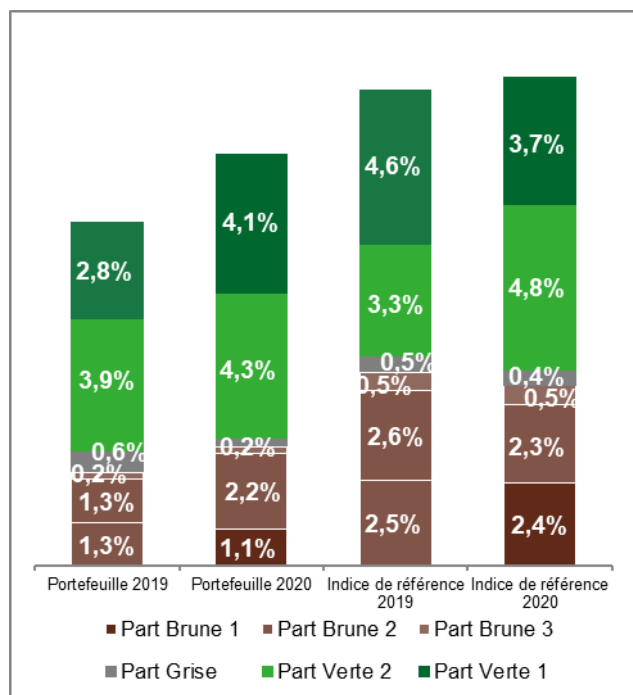
### Activités dans la « Part Grise »

Ce terme « Part grise » désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions des Part Verte et Part Brune ci-dessus, ainsi que les éventuelles obligations vertes ou green bonds émis par des sociétés ayant par ailleurs des activités utilisant le charbon thermique. Il peut s'agir par exemple d'un producteur d'électricité finançant des capacités de production d'énergies renouvelables via une obligation « verte », mais ayant toujours une partie de sa production réalisée via des centrales thermiques à charbon.

# Emetteurs Privés : Risques / Opportunités liés à la TEE

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'émetteurs privés du portefeuille :

- Détenant des réserves de combustibles fossiles, désignés par le terme « Part brune » d'émetteurs privés du portefeuille.
- Proposant des solutions dans les technologies « vertes » : énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte pour un montant significatif de leur Chiffre d'Affaires (10% minimum). Ces émetteurs sont désignés par le terme « Part verte ».
- Détenant des réserves de combustibles fossiles mais proposant simultanément des technologies « vertes » (pour au moins 10% de leur Chiffre d'Affaires). Ces derniers sont désignés par le terme « Part grise ».



## Emetteurs Privés :

# Trajectoire de Limitation du Réchauffement Climatique

---

### 3.9. APPRECIATION DE LA CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

#### Analyse prospective et Utilisation des scénarios

##### Le scénario 2°C

La communication d'informations liées au climat repose traditionnellement sur les données historiques. Or les problèmes environnementaux comme les changements climatiques ne sont pas linéaires, et s'aggravent avec le temps. L'analyse de scénarii, déjà couramment utilisée dans l'analyse d'investissement, peut s'appliquer aux changements climatiques pour aider les investisseurs institutionnels à mieux comprendre comment leur portefeuille peut être affecté à long terme. L'analyse de scénarii consiste à estimer la valeur attendue d'un portefeuille dans des conditions données et à une certaine échéance. Le but des scénarii climatiques est de permettre d'évaluer les dépréciations des entreprises (résultant de politiques de transition, de l'évolution de la demande, d'impacts physiques et d'autres facteurs) et de comprendre en quoi ces dépréciations peuvent affecter la valeur du portefeuille.

##### L'AIE comme référence

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C, l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial afin, selon certaines probabilités, de tenir cet engagement. Ce dernier correspond à une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire pour atteindre l'objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour les différents secteurs d'activités.

##### 2° Investing Initiative : l'alignement des investissements aux objectifs climatiques

2° Investing Initiative (2ii) est un groupe de réflexion créé en 2012, qui a notamment pour objectifs :

- De développer des indicateurs et des outils permettant de mesurer la performance climatique des institutions financières.
- De déterminer comment aligner les processus d'investissement des institutions financières avec le scénario climatique +2°C.
- De favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent avec la réorientation des financements vers une économie décarbonée.

2°ii a développé une approche qui permet aux investisseurs de visualiser l'alignement de leurs portefeuilles financiers avec des scénarii de transition notamment avec l'objectif 2°, en se basant sur les scénarii de l'AIE. Une analyse de scénario prospective est réalisée pour les secteurs fortement émetteurs de Gaz à Effet de Serre (de l'énergie, de l'électricité, des transports et industriel).

Cette méthode permet aux investisseurs institutionnels de comparer leur portefeuille de placements à un portefeuille dans une trajectoire 2°C et d'identifier les secteurs ou technologies sur ou sous-représentés au sein de l'univers investi.

L'analyse couvre 70 à 90% des émissions de gaz à effet de serre associées à un portefeuille financier standard. Le modèle calcule l'exposition de référence estimée pour chaque technologie en prenant l'exposition actuelle géographique et en ajoutant la trajectoire telle que définie dans le scénario 2 ° C de l'AIE.

Le modèle évalue l'alignement des scénarios de portefeuilles financiers sur une période de prévision de 5 ans. L'horizon temporel est celui de la planification des dépenses en capital pour lequel les données peuvent être suivies à un niveau significatif.

Il existe un certain nombre de secteurs pour lesquels il n'existe pas de technologies low carbon substituables. Cela concerne les secteurs de l'acier, du ciment, du transport maritime et du transport aérien. Pour ces secteurs, une analyse d'intensité des émissions carbonées est réalisée.

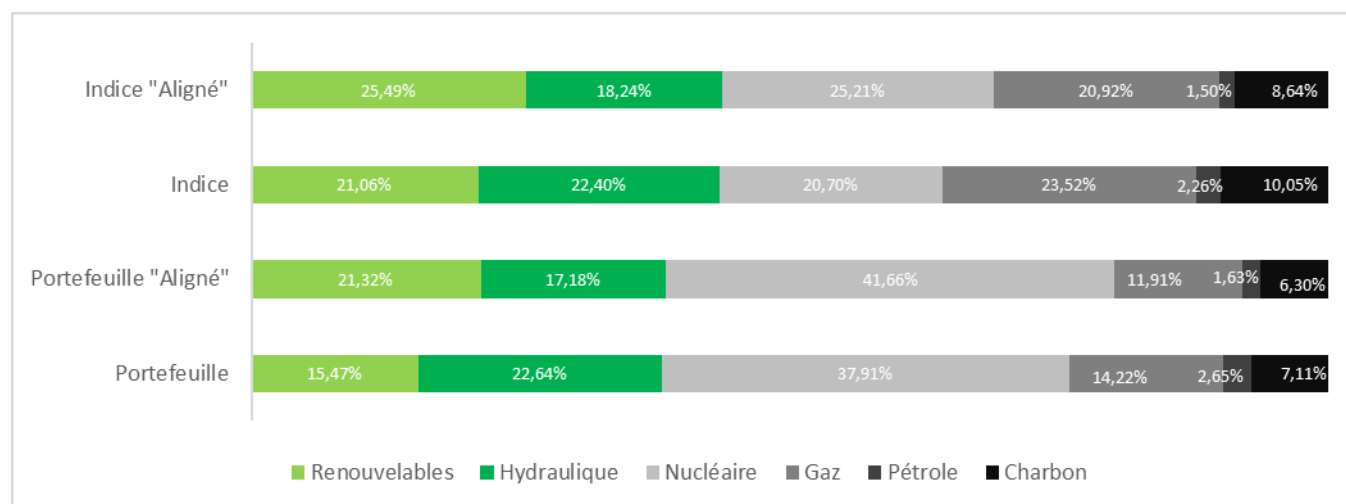
# Emetteurs Privés :

## Trajectoire de Limitation du Réchauffement Climatique

Les principaux résultats de l'analyse réalisée par 2ii du portefeuille à fin décembre 2020 étaient les suivants :

### Pour les producteurs d'électricité :

Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les producteurs d'électricité du portefeuille (obligations d'émetteurs privés uniquement), de l'indice de référence et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2024.



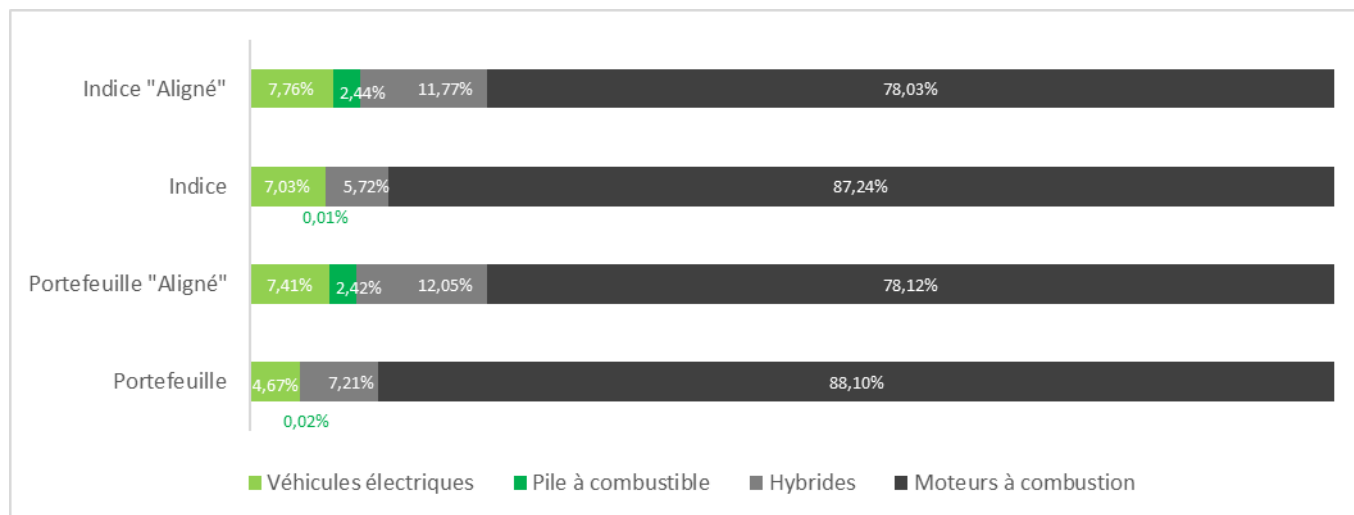
Alors que l'objectif 2°C est relativement atteint pour la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du portefeuille (dépassement pour l'hydraulique, mais insuffisant pour les autres énergies renouvelables), il n'en est pas de même pour la répartition des énergies fossiles où le gaz et le charbon sont encore trop présents au détriment du nucléaire.

# Emetteurs Privés :

## Trajectoire de Limitation du Réchauffement Climatique

### Pour les Constructeurs automobiles :

Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les constructeurs automobiles du portefeuille (obligations d'émetteurs privés uniquement), de l'indice de référence et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2024.



Les objectifs du Scénario 2°C ne sont atteints pour aucune des technologies citées chez les constructeurs automobiles du portefeuille.

A ce titre, la part des véhicules thermiques est trop importante, alors que celles des véhicules électriques, hybrides et à pile à combustible sont largement insuffisantes.

## 4. EMETTEURS PRIVÉS : ANALYSE BIODIVERSITE

La convention sur la biodiversité signée par les Nations Unies en 1992, la prise de conscience de l'enjeu biodiversité s'est traduit ces dernières années par les 20 objectifs d'Aichi permettant d'atteindre 5 buts stratégiques :

- Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société
- Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable
- Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique
- Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes
- Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

L'échec de ce plan stratégique a notamment été mis en exergue par le rapport « Planète vivante 2020 » récemment publié par WWF qui montre une baisse alarmante des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons de 68 % entre 1970 et 2016.

Cette trajectoire se reflète également dans le rapport d'évaluation mondiale de 2019 de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les écosystèmes (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), qui a mis en évidence un déclin mondial généralisé de la biodiversité, lançant un appel urgent à une action immédiate.

Un signal d'alarme sonné aussi au niveau des océans avec une urgence à agir comme le souligne l'organisation One Planet Network dans son rapport « Breaking The Plastic Wave ».

Malgré ces constats, la prise de conscience de la part des sociétés et des investisseurs semble s'accélérer avec notamment des actions visant à :

- Adresser des sujets liés à la biodiversité et les facteurs de destruction de biodiversité.
- Appliquer des critères de biodiversité dans le process de sélection des fournisseurs ou partenaires économiques pour exclure les entreprises ayant des impacts négatifs sur la biodiversité. Développer des approches de mesure de la biodiversité.

L'évaluation de l'enjeu et des risques liés reste toutefois aujourd'hui difficile à quantifier. Les entreprises communiquant elles-mêmes très peu d'informations sur leur propre exposition à ces risques et la façon dont elles les gèrent, il est extrêmement complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente.

A ce jour, quelques initiatives visent à estimer ces risques. Nous réalisons une veille active afin de sélectionner l'une d'entre elles dès que nous estimerons qu'une méthodologie sera suffisamment aboutie.

### 4.1. INCIDENCES NEGATIVES DANS LE CADRE DE DISCLOSURE

Dans le cadre du règlement de l'UE sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (SFDR), les trois autorités européennes de surveillance (EBA, EIOPA et ESMA), ont élaboré des normes visant à :

- Renforcer la protection des investisseurs finaux.
- Améliorer l'information fournie aux investisseurs par un large éventail d'acteurs des marchés financiers et de conseillers financiers
- Améliorer l'information des investisseurs sur les produits financiers.

# Emetteurs Privés : Biodiversité

---

L'article 4 de la réglementation met l'accent sur la nécessité des acteurs financiers de communiquer de manière transparente sur la prise en compte des incidences négatives de leurs investissements sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilités intègrent des enjeux concernant :

- Les droits sociaux et droits des employés
- Le respect des droits humains
- La lutte contre la corruption
- Le climat, en lien avec l'alignement sur l'accord de Paris
- La biodiversité avec :
  - L'évaluation et le contrôle des impacts correspondant aux facteurs indirects et directs de changement de la biodiversité et des écosystèmes
  - L'impact des activités de l'entreprise sur les espèces de la Liste rouge de l'UICN
  - L'impact des entreprises sur des zones protégées et à des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées
  - La prise en compte de l'impact de déforestation.

## 4.2. INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

Dans une volonté de sensibilisation à l'enjeu de biodiversité OFI AM réalise cette année une analyse des investissements selon 4 critères :

- Taux de disponibilité de la donnée Biodiversité afin de sensibiliser le besoin urgent de transparence sur les informations concernant la biodiversité.
- La répartition des entreprises du portefeuille en fonction de leur notation Biodiversité de MSCI.  
Cette note MSCI reprend à la fois la gestion de l'enjeu et l'exposition à cet enjeu en identifiant les entreprises dont les opérations risquent d'avoir un impact négatif élevé sur les écosystèmes fragiles.  
Parmi ces entreprises, celles qui ont des politiques et des programmes conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations des collectivités en matière d'utilisation des terres obtiennent de bons résultats.  
Les entreprises dont les activités perturbent des zones vastes et/ou fragiles et qui manquent de stratégies pour minimiser et atténuer les pertes de biodiversité obtiennent de piètres résultats.
- Un % du portefeuille concerné par les controverses de niveau medium, élevé et très élevé sur la biodiversité.
- Le nombre de controverses depuis 3 ans concernant les impacts sur la biodiversité et la déforestation au niveau du portefeuille.

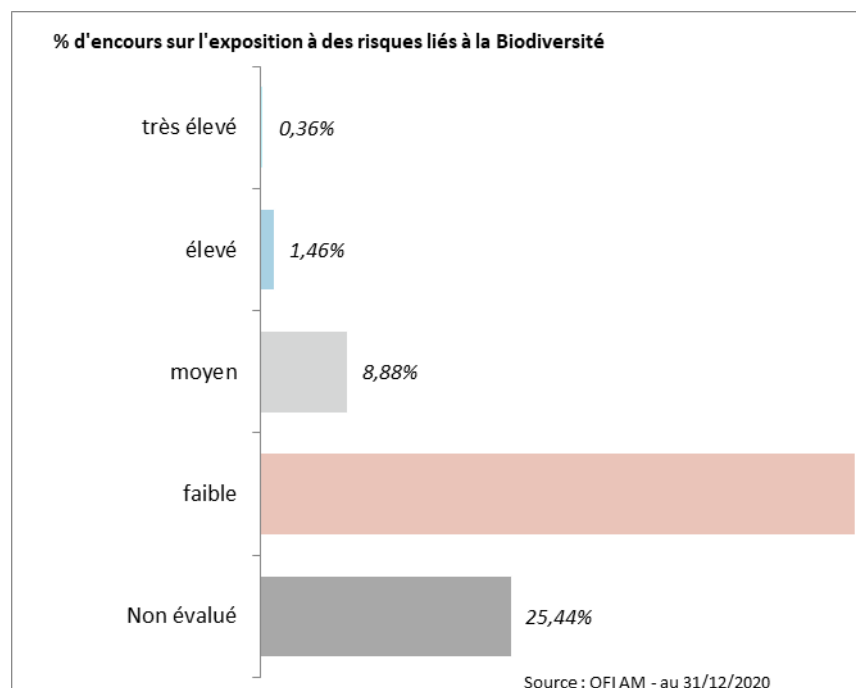


# Emetteurs Privés : Biodiversité

## 4.3. RESULTATS DE L'ANALYSE AU 31 DECEMBRE 2020

Le portefeuille contient 548 émetteurs sur lesquels MSCI évalue un risque sur la biodiversité. Sur ces émetteurs, il y en a 23 qui sont controversés, ce qui représente 1,13% de l'encours pour un total de 61 controverses.

Ci-dessous une répartition de l'encours du portefeuille des émetteurs privés en fonction de leurs scores d'exposition aux enjeux liés à la biodiversité :



# Emetteurs Publics : Analyse ESG

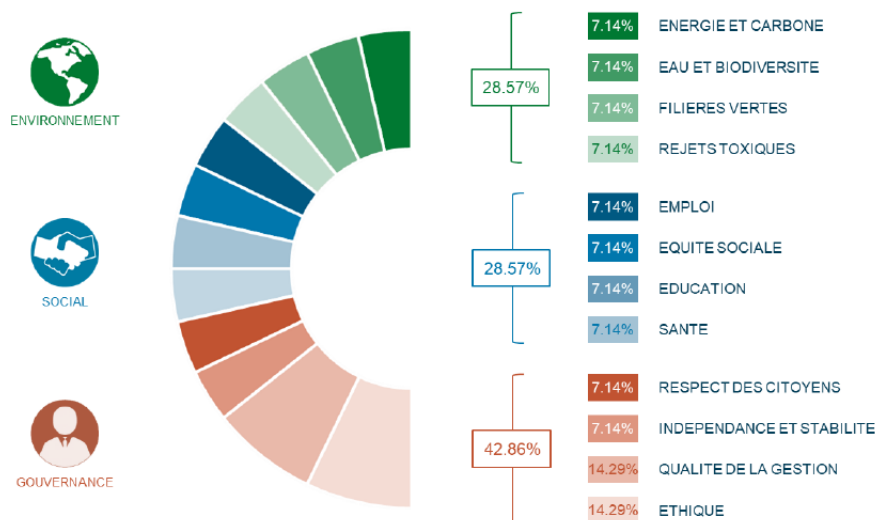
## 5. EMETTEURS PUBLICS : ANALYSE ESG

L'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) des émetteurs publics est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

### 5.1. NATURE DES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE

A partir d'une liste générique fondée sur l'étude des textes internationaux et de référence du développement durable, le Pôle ISR d'OFI AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques extra-financiers.

Ce référentiel est constitué de 12 enjeux :



### 5.2. RAISONS DU CHOIX DES CRITERES ESG RETENUS

Ces critères ont été retenus car ils sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un Etat en faveur du Développement Durable.

### 5.3. INFORMATIONS UTILISÉES POUR L'ANALYSE

L'analyse ESG des Etats est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'information publiques : OCDE, Eurostat, ONU, Banque Mondiale, AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), Freedom House et Transparency International. Elle est complétée par une veille sur l'actualité ESG des Etats.

# Emetteurs Publics : Analyse ESG

## 5.4. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE ESG

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque Etat pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

Cette analyse se traduit par une notation de chaque Etat. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement se traduit par l'attribution d'un Score sur une échelle de 0,5 à 5, 5 correspondant à la meilleure performance.

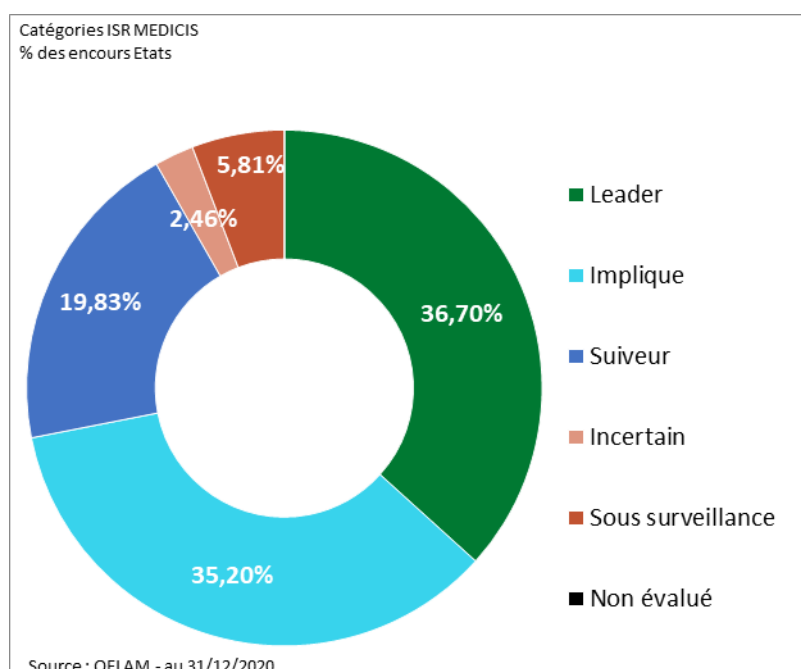
Une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque Etat, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG :

■ LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
■ IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
■ SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
■ INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
■ SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

## 5.5. RÉSULTATS DE L'ANALYSE ESG

En ce qui concerne les émetteurs « Etats et Assimilés » détenus directement, 100% étaient couverts par une analyse ESG. L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs publics.

La répartition par catégories ISR était la suivante :

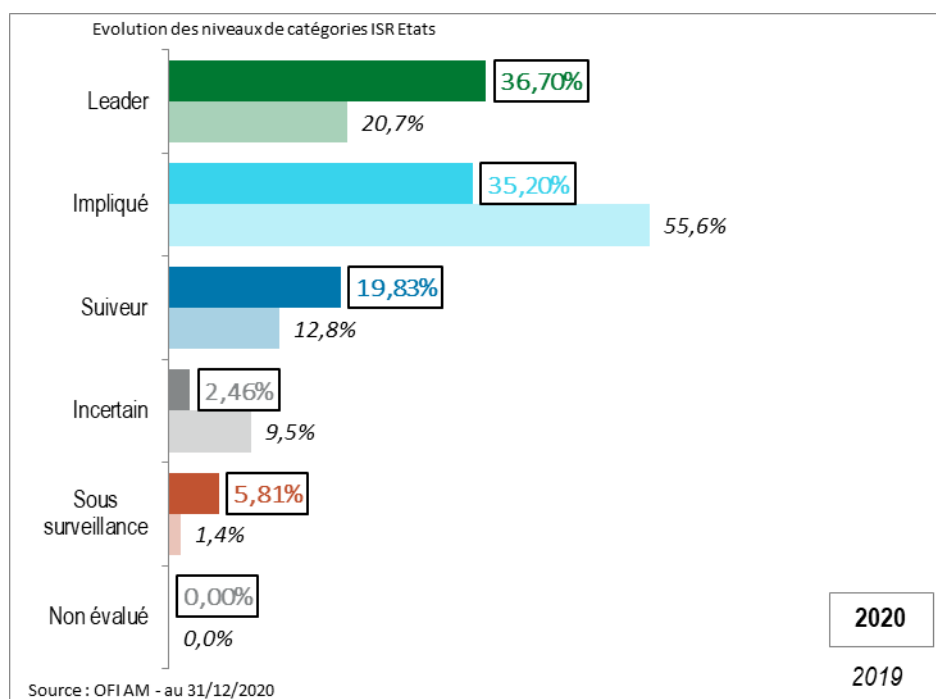


# Emetteurs Publics : Analyse ESG

La part d'obligations d'Etats en catégorie ISR « Sous surveillance » correspondait aux émetteurs suivants :

- OEBB-INFRASTRUKTUR AG 0,84%
- UNITED MEXICAN STATES 0,51%
- AUTOBAHNEN- UND SCHNELL- STR 0,45%
- SOCIETE DU GRAND PARIS EPIC 0,38%
- DEVELOPMENT BANK OF JAPAN IN 0,08%
- AUTONOMOUS COMMUNITY OF MADR 0,01%

Par rapport à l'année précédente, l'évolution de cette répartition par catégories s'établit comme suit :



## 6. EMETTEURS PUBLICS : ANALYSE TEE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

### 6.1. CRITERES ENVIRONNEMENTAUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### Des critères concernant la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre

Pour les Etats, l'enjeu analysé est l'enjeu « Energie et carbone », qui évalue la capacité de l'Etat à limiter son empreinte carbone (émissions de CO<sub>2</sub>, respect des engagements internationaux (COP21), recours au fret par le rail), ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole).

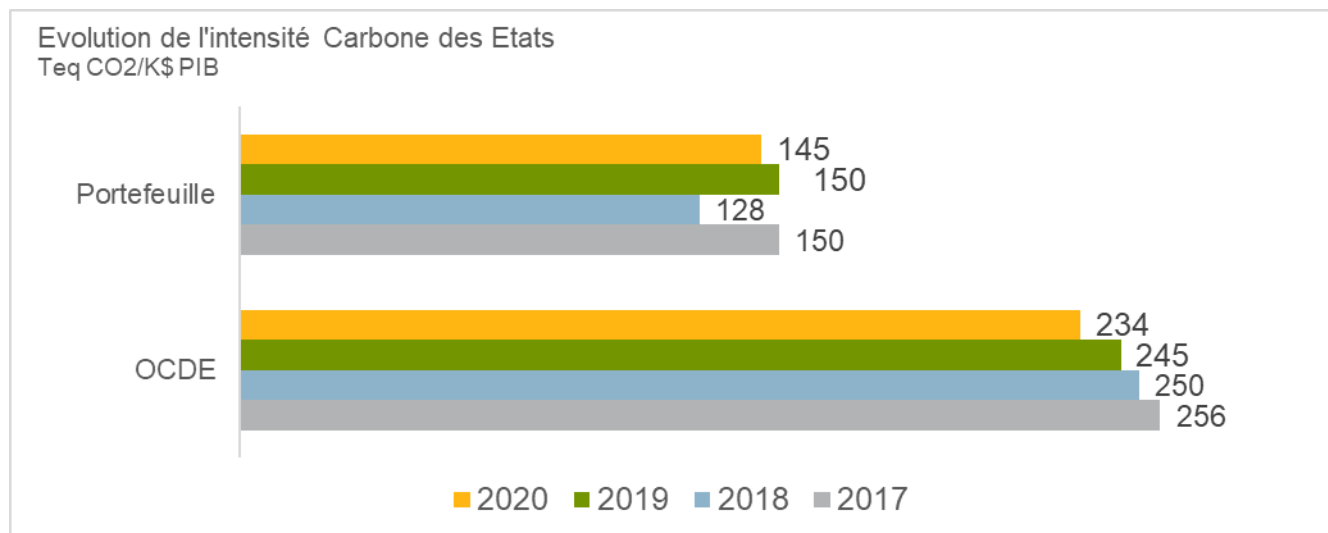
#### Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

L'enjeu analysé est celui du « Développement des filières vertes » qui évalue la capacité de l'Etat à développer de nouvelles filières économiques et à promouvoir la transition énergétique et écologique. Cet enjeu est analysé à partir de la part d'électricité provenant de sources renouvelables et recyclage des déchets municipaux.

### 6.2. ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par millier de dollars de PIB.

La moyenne pondérée des obligations d'Etat détenues en portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE\* :



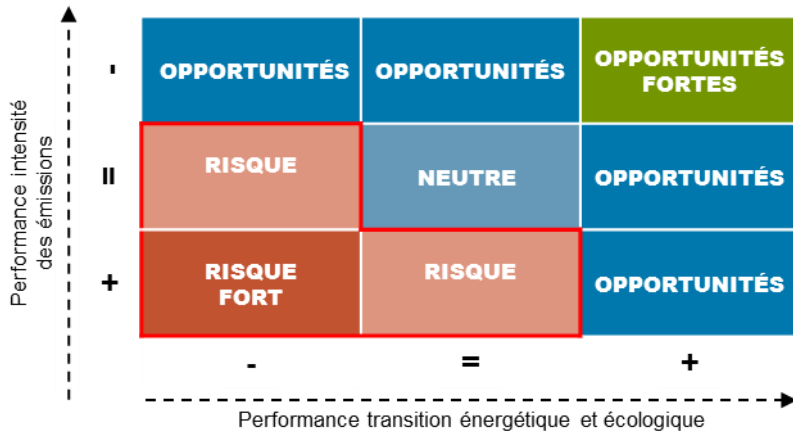
\* Les données de référence de l'OCDE ont été recalculées partir de <http://globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>.

# Emetteurs Publics : Analyse TEE et Changement Climatique

## 6.3. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE TEE

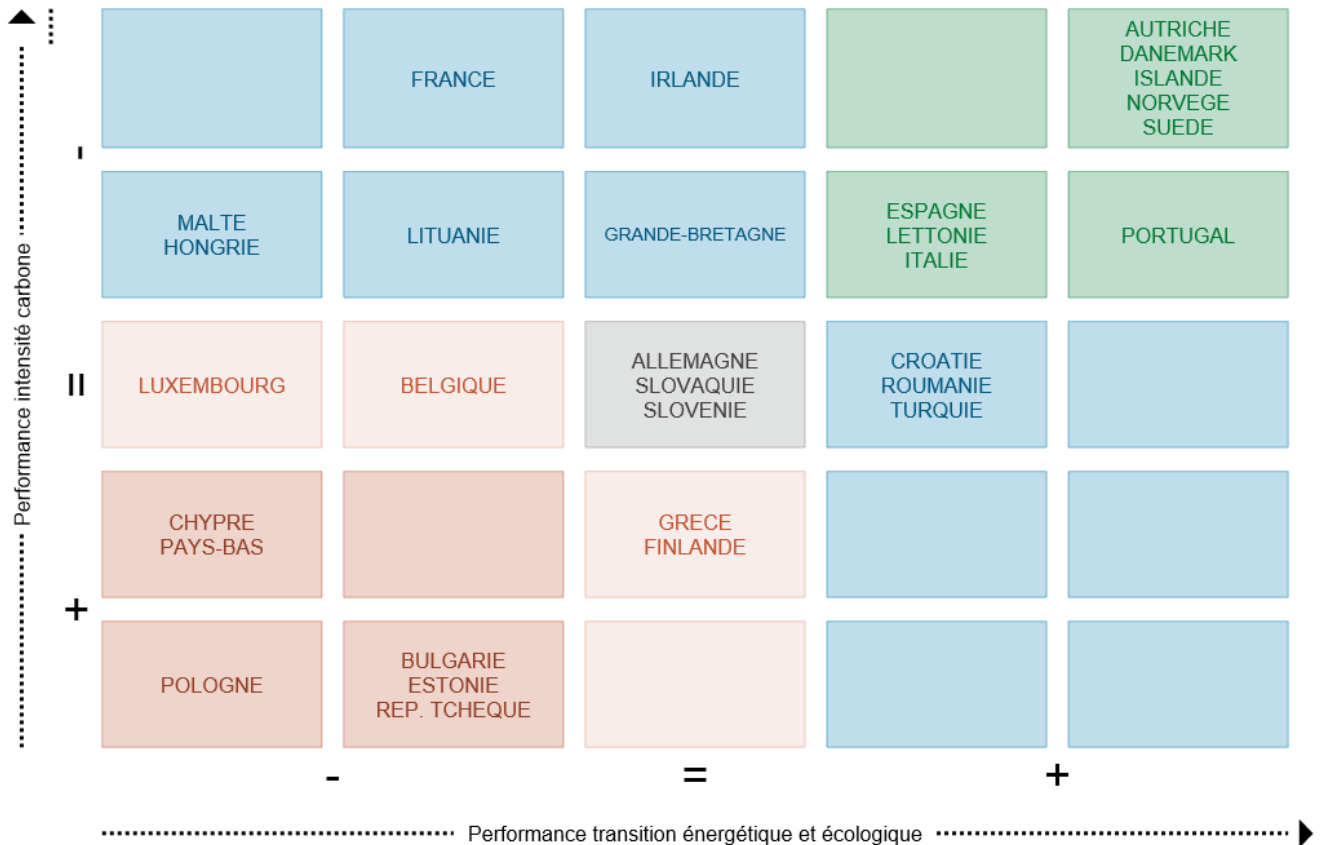
L'évaluation de l'exposition des Etats au risque de transition peut également être appréhendée en combinant deux indicateurs. Ces indicateurs sont aisément disponibles pour l'UE et peuvent permettre de classer les pays selon leur performance sur ces deux axes. Il est ainsi possible d'établir une matrice telle qu'illustrée dans l'exemple ci-dessous. L'analyse TEE des Etats est réalisée selon deux axes :

- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO2 / PIB.
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.



Pour 2020, le positionnement des Etats Européens était le suivant :

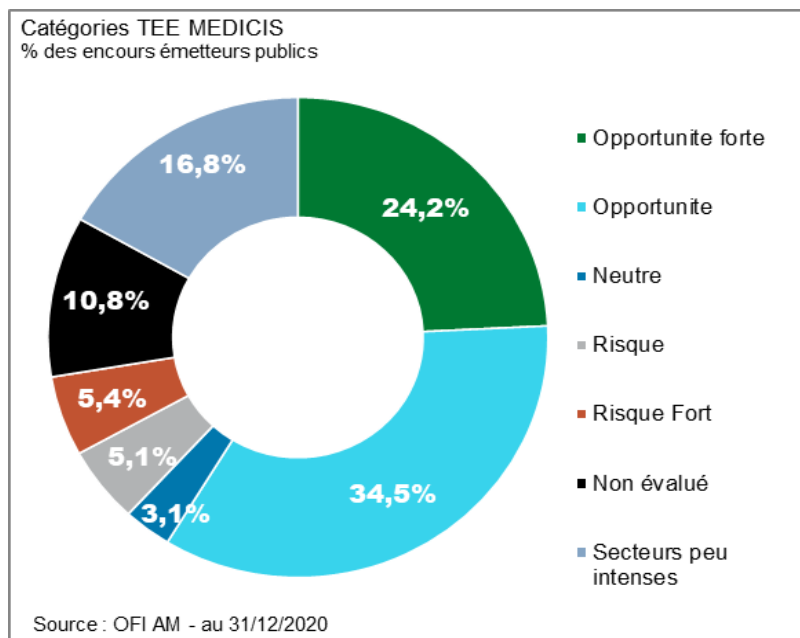
### Matrice de sélection des Etats



# Emetteurs Publics : Analyse TEE et Changement Climatique

## 6.4. RÉSULTATS DE L'ANALYSE TEE

À fin décembre 2020, la répartition des encours des émetteurs « Etats » par catégorie TEE était la suivante :



Les Etats en catégorie TEE « Risque Fort » étaient les suivants :

- ETAT HOLLANDAIS 4,81%
- ETAT POLOGNE 0,52%
- ETAT REP. TCHEQUE 0,06%

## 6.5. GREEN BONDS D'EMETTEURS PUBLICS DETENUS DANS LE PORTEFEUILLE

EMETTEUR	En M€	% ENCOURS TOTAUX	% ENCOURS ETATS
IRELAND GOVERNMENT BOND	7,94	0,25%	0,64%
FRENCH REPUBLIC GOVERNMENT B	3,99	0,13%	0,32%
CHILE GOVERNMENT INTERNATION	3,66	0,12%	0,29%
<b>CUMUL</b>	<b>15,59</b>	<b>0,49%</b>	<b>1,25%</b>

# Intégration des Risques et Critères ESG dans la Gestion d'Actifs de Médicis

## 7. INTEGRATION DES RISQUES ET CRITERES ESG DANS LA GESTION D'ACTIFS DE MEDICIS

### 7.1. RAPPEL DE LA DEMARCHE

Médicis s'est engagée depuis 2010 dans une démarche ISR en intégrant des critères ESG au processus de gestion de ses mandats de gestion assurantiels. En 2016, elle a poursuivi dans ce sens en entamant un dialogue avec l'ensemble de ses gestionnaires dédiés afin d'analyser leur politique ISR.

Il s'agit d'une approche de moyen-long terme, s'inscrivant dans la durée, et surtout synonyme de progrès. Celle-ci a donc été renforcée chaque année depuis fin 2016 avec notamment :

- La réalisation d'une évaluation ESG et TEE la plus complète possible des investissements en valeurs mobilières, utilisée pour l'établissement du présent rapport et de celui des années passées.
- Une formation en 2017 des membres du Conseil d'Administration sur ces thématiques.
- Le renforcement de l'identification des risques ESG, via la souscription en 2017 d'un abonnement à une note mensuelle d'analyse des controverses ESG. Cette source d'information permet aux membres du Département des Investissements d'examiner les controverses les plus significatives et ainsi d'appréhender tout événement qui pourrait impacter la réputation d'une entreprise, sa sécurité juridique et par ricochet, sa valeur vénale. Le cas échéant, un dialogue est instauré avec les gérants à ce sujet pour appréciation conjointe et action éventuelle.
- L'intégration de considérations ESG lors de l'étude de nouveaux placements financiers.

Cette démarche est complétée par une recherche d'engagement par l'intermédiaire des sociétés de gestion d'OPC (cf. paragraphe suivant).

Médicis pourra également se référer aux différents labels ayant vu le jour depuis quelques années, en s'appuyant notamment sur les labels gouvernementaux « ISR » ou « GREENFIN », gages de qualité des process et de transparence du fait de l'indépendance de la certification.

D'une façon générale, le label gouvernemental ISR (Investissement Socialement Responsable) permet de distinguer les fonds d'investissement intégrant des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) des fonds traditionnels. Pour obtenir ce label, il est nécessaire que la part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds soit durablement supérieure à 90% et que l'univers investissable de départ soit réduit d'au-moins 20% par l'application de critères ESG.

Le label GREENFIN (anciennement label TEEC - Transition Energétique et Ecologique pour le Climat) cible quant à lui les fonds dont l'objectif est de participer à la limitation du réchauffement climatique. Ce label, qui garantit la qualité verte des fonds d'investissement, a notamment la particularité d'exclure les fonds investissant dans des entreprises opérant dans les secteurs nucléaire et énergies fossiles.

### 7.2. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

Une stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur cette thématique. En effet, à l'inverse des mauvais élèves n'intégrant pas suffisamment les enjeux ESG dans leur politique interne, mais avec des effets similaires en termes d'évaluation extra-financière, certains acteurs pourtant vertueux souffrent de leur manque de transparence et d'une communication insuffisante sur ces sujets.

Médicis a souhaité déployer une stratégie d'engagement par l'intermédiaire de ses gérants de portefeuille. En effet, l'ensemble de sa gestion financière étant déléguée, Médicis compte sur ses sociétés de gestion pour initier le dialogue avec les émetteurs et les inciter (ou aider selon les cas) à améliorer leur prise en compte des enjeux ESG et de transition énergétique.

Bien entendu, le degré d'engagement des sociétés de gestion auprès des émetteurs sera l'un des nombreux critères de sélection d'un nouveau gérant et sera également apprécié dans le cadre de l'évaluation générale de nos délégataires en place.

**Politique de vote** : Sauf cas particulier, Médicis demande à ses gestionnaires d'actifs d'exercer systématiquement le droit de vote attaché aux titres qu'ils gèrent pour le compte de Médicis. En effet, le vote en assemblée générale représente pour les actionnaires un moyen de pression fort pour peser sur les décisions des entreprises, et l'influence actionnariale un levier important pour encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG et de développement durable.



# Intégration des Risques et Critères ESG dans la Gestion d'Actifs de Médicis

## 7.3. CONSTATS ET PERSPECTIVES

Médicis a commencé à investir dans les « green bonds », ou obligations vertes en janvier 2017. Pour mémoire, une obligation verte est une obligation émise par une entreprise ou une entité publique dans le but de financer des projets environnementaux de développement des énergies renouvelables ou d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Alors que cet investissement représentait 0,22% de l'encours des émetteurs publics présents en portefeuille en 2017, puis 1,06% en 2018, Médicis a continué d'investir en 2019 et 2020 pour arriver à 1,25% de ce même encours, répartis entre l'état français pour 0,32%, l'état irlandais pour 0,64%, et l'état chilien pour 0,29%. L'état polonais, qui fut le premier pays émetteur de Green Bond en décembre 2016, est sorti du portefeuille. Ceci représente au 31 décembre 2020 un montant de 15,59 M€, soit plus de 5 fois plus qu'en 2017, année de son premier investissement.

Le constat est le même pour les « green bonds » d'émetteurs privés : s'ils représentaient 0,28% de l'encours émetteurs privés répartis sur 4 émetteurs distincts en 2017, puis 0,93% en 2018 pour 10 émetteurs et un encours de 13 M€, et 1,96% en 2019 pour 23 émetteurs et un encours de 29,5 M€, ils atteignent aujourd'hui 2,97% répartis sur 33 émetteurs, pour un actif net total de 38,7 M€.

Il semblerait donc que les entités poursuivent leurs émissions sous ce format d'obligations vertes, avec davantage d'émetteurs, ce qui permet à Médicis d'augmenter de façon significative et régulière son exposition à cet outil naturel de financement de la transition énergétique.

Toujours dans son optique de « verdir » ses actifs, Médicis demeure également très attentive à la classe d'actifs « Infrastructure » dont les secteurs phares (énergies renouvelables, développement durable, transition énergétique) représentent des vecteurs naturels d'investissement pour renforcer ces thématiques.

Au-delà des considérations éthiques, fondement de sa naissance, l'Investissement Socialement Responsable (ISR) au sens large consiste désormais à utiliser les critères ESG pour définir un univers d'investissement en excluant certains secteurs du fait de mauvaises pratiques ESG, tout en recherchant à avoir un impact positif tant sur des aspects environnementaux que sociaux.

Aujourd'hui, la politique ISR de Médicis est plutôt de type « Best-In-Class », combinée à une stratégie de « Best Effort ».

Concrètement, l'approche « Best-In-Class » signifie que les gérants investiront dans les meilleurs émetteurs d'un point de vue ESG composant chaque secteur d'activité, sans exclure ou privilégier aucun secteur. L'analyse ESG permettra donc une évaluation comparative de toutes les entreprises composant chaque secteur et la sélection des meilleures d'entre elles.

Le « Best Effort » représente un second niveau de sélection, en privilégiant les émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps mais aussi en excluant ceux dont les pratiques sont si mauvaises qu'ils pourraient représenter un risque ESG et surtout de réputation. D'où l'importance du suivi des controverses que Médicis a mis en place depuis maintenant 4 ans en plus du suivi interne de ses gestionnaires.

Comme annoncé dans le rapport de l'année dernière, plusieurs textes européens sont parus entre 2019 et 2020, et notamment le règlement européen UE 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure ou SFDR » qui a pour objectif l'établissement de règles de transparence harmonisées en matière de durabilité et dont certaines dispositions vont entrer en application le 10 mars 2021.

Celui-ci se couple avec la Position – recommandation de l'AMF DOC-2020-03 qui introduit des standards minimaux pour la communication extra-financière des fonds d'investissement. En effet, l'AMF souhaite encourager et accompagner la dynamique en faveur d'une finance durable, tout en veillant à assurer les conditions de la confiance et l'émergence de bonnes pratiques.

Ainsi, pour assurer une bonne compréhension de la diversité de l'offre et pour éviter les risques de green washing, notamment vis-à-vis d'une clientèle non professionnelle, il importe que l'information fournie ait un caractère exact, clair et non trompeur et permette d'évaluer la démarche proposée.

Pour répondre à ces risques, l'information adressée aux investisseurs doit être proportionnée à la prise en compte effective des caractéristiques extra-financières. (source AMF).

Concrètement, en deux mots, le règlement SFDR définit notamment trois catégories de produits :

- Les produits ne promouvant pas de caractéristiques ESG (produits dits article 6)
- Les produits promouvant des caractéristiques ESG (produits dits article 8)
- Les produits ayant pour objectif l'investissement durable (produits dits article 9).

En l'état actuel des dispositions entrées en vigueur, il s'agit simplement de déterminer dans quelle catégorie se situent les placements de type OPC de Médicis et d'apporter les modifications corrélatives aux prospectus des fonds.

# Intégration des Risques et Critères ESG dans la Gestion d'Actifs de Médicis

---

Aucun des fonds dédiés de Médicis ne revendique à ce jour une politique d'investissement ESG ou de durabilité, même si la plupart de ses fonds bénéficient indirectement des méthodologies ESG des sociétés de gestion dont il n'est fait aucune mention ni dans le nom, ni dans le DICI, ni dans le prospectus desdits fonds. Aussi une classification majoritaire en article 6 sera, dans un premier temps, adoptée.

Cependant, dès la publication des éléments complémentaires attendus courant 2021 quant aux modalités notamment de reporting relatives aux différents articles, Médicis aura à cœur de faire évoluer, dans la mesure du possible, tous ses fonds en article 8 au sens de SFDR, c'est-à-dire dans la catégorie promouvant des caractéristiques ESG au sein du processus d'investissement.

Dans l'intervalle, elle continuera à communiquer sur les lignes de son portefeuille au travers du présent rapport LTE annuel (article 173), dont notamment l'empreinte carbone de son portefeuille.

N'oublions pas non plus la Taxonomie Européenne, qui vise à orienter les investissements vers des financements contribuant à la limitation du réchauffement climatique, et déterminera quelles activités seront qualifiées de « vertes\* » ou non (cf infra).

Il existe bien entendu des points de convergence entre tous ces textes, dont les objectifs sont de promouvoir une finance plus durable, améliorer l'information du consommateur et orienter les financements vers des projets ISR.

La Commission Européenne qualifie cette démarche de transition vers une finance verte, et la définit comme le soutien à croissance qui réduit les pressions sur l'environnement, combat les émissions de gaz à effet de serre et la pollution, minimise les déchets et améliore l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles (source FSMA).

Enfin, pour conclure, une charte ISR Médicis sera également rédigée, avec pour double objectif de mettre en relief les actions et engagements actuels de Médicis en termes d'ESG, mais aussi de déterminer un cap d'amélioration à horizon moyen-long terme tout en tenant compte des avancées réglementaires importantes attendues ces prochains mois.

\* Rappel Activités Vertes Taxonomie Européenne :

Ces activités devront répondre au moins à l'un des six objectifs suivants :

- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention du gaspillage et recyclage
- Prévention de la pollution
- Protection des écosystèmes

De plus, ces activités devront :

- Contribuer de manière substantielle à au moins l'un des six objectifs ci-dessus.
- Ne pas porter d'atteinte significative aux 5 autres objectifs environnementaux.
- Se conformer aux droits fondamentaux (Pacte Mondial des Nations Unies, lignes directrices de l'OCDE pour les multinationales).

## Annexe 1

### Liste des émetteurs non couverts par une analyse ESG

---

(Dans un souci de lisibilité, les émetteurs dont les encours étaient < 0,2% n'ont pas été repris dans cette liste)

Emetteur	En M€	Poids
ARES CAPITAL CORP	1,99	0,06%
VIDRALA SA	1,65	0,05%
NIDDA HEALTHCARE HOLDING GMB	1,38	0,04%
TIKEHAU CAPITAL	1,24	0,04%
EIRCOM FINANCE DAC	1,22	0,04%
JDE PEET'S BV	1,11	0,03%
ARCHER OBLIGATIONS SA	1,00	0,03%
SELENA SARL	0,92	0,03%
DARLING GLOBAL FINANCE BV	0,91	0,03%
NOMAD FOODS BONDCO PLC	0,90	0,03%
UPJOHN FINANCE BV	0,84	0,03%
LOGICOR FINANCING SARL	0,74	0,02%
SOFTWAREONE HOLDING AG	0,73	0,02%
WMG ACQUISITION CORP	0,72	0,02%
SELENA SARL	0,70	0,02%
JDE PEET'S BV	0,64	0,02%
S4 CAPITAL PLC	0,59	0,02%
BERRY GLOBAL GROUP INC	0,55	0,02%
KOEI TECMO HOLDINGS CO LTD	0,54	0,02%
VERTICAL MIDCO GMBH	0,53	0,02%
PRIMO WATER CORP	0,51	0,02%
PROGROUP AG	0,50	0,02%
NE PROPERTY BV	0,50	0,02%
<b>Total</b>	<b>20,44</b>	<b>0,64%</b>

## Annexe 2

### Liste des émetteurs non couverts par l'empreinte carbone

(Dans un souci de lisibilité, les émetteurs dont les encours étaient < 0,3% n'ont pas été repris dans cette liste)

Emetteur	En M€	Poids
CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA	49,91	1,57%
EUROPEAN INVESTMENT BANK	45,09	1,42%
SNCF RESEAU	36,11	1,14%
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPP	34,17	1,08%
EUROPEAN UNION	28,18	0,89%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEM	26,83	0,84%
REGIE AUTONOME DES TRANSPORT	24,77	0,78%
SOCIETE NATIONALE SNCF SA	24,20	0,76%
SA DE GESTION DE STOCKS DE S	11,81	0,37%
BNG BANK NV	6,03	0,19%
SVERIGES SAKERSTALLDA OBLIGA	4,70	0,15%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	4,55	0,14%
EUROPEAN FINANCIAL STABILITY	3,11	0,10%
DEVELOPMENT BANK OF JAPAN IN	2,69	0,08%
NEOEN SA	2,67	0,08%
OLIVER CAPITAL SARL	2,56	0,08%
ARES CAPITAL CORP	2,04	0,06%
VIDRALA SA	1,68	0,05%
SELENA SARL	1,65	0,05%
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUF	1,65	0,05%
NIDDA HEALTHCARE HOLDING GMB	1,61	0,05%
ROYAL SCHIPHOL GROUP NV	1,61	0,05%
EIRCOM FINANCE DAC	1,49	0,05%
SPCM SA	1,37	0,04%
ARCHER OBLIGATIONS SA	1,32	0,04%
ELIA GROUP SA/NV	1,27	0,04%
CATALENT PHARMA SOLUTIONS IN	1,22	0,04%
ENERGIZER GAMMA ACQUISITION	1,17	0,04%
MMS USA INVESTMENTS INC	1,16	0,04%
COUPA SOFTWARE INC	1,10	0,03%
2I RETE GAS SPA	1,09	0,03%
MATCH GROUP INC	1,07	0,03%
NOMAD FOODS BONDCO PLC	1,02	0,03%
BEIJER REF AB	1,01	0,03%
WMG ACQUISITION CORP	0,95	0,03%
BERRY GLOBAL GROUP INC	0,94	0,03%
NEXI SPA	0,88	0,03%
UPJOHN FINANCE BV	0,86	0,03%
BLACK KNIGHT INC	0,80	0,03%
<b>Total</b>	<b>336,32</b>	<b>10,58%</b>

## Annexe 3

### Détail du portefeuille / Émetteurs privés

Pour plus de lisibilité seuls les émetteurs représentant plus de 0,10% de l'encours global apparaissent dans cette annexe.

Emetteur	Encours, %	Note ESG	Controverses	TEE	EF
CREDIT AGRICOLE SA	1,76%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,05
CREDIT FONCIER DE FRANCE SA	1,41%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,0212
COOPERATIEVE RABOBANK UA	0,75%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,3
CREDIT MUTUEL - CIC HOME LOA	0,73%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,3
BANCO SANTANDER SA	0,68%	Suiveur	Elevé	Secteurs peu intenses	0,27
SOCIETE GENERALE SA	0,67%	Implique	Elevé	Secteurs peu intenses	0,15
CAISSE REFINANCEMENT L'HABIT	0,63%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,5766
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY	0,61%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,3
ABN AMRO BANK NV-CVA	0,58%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,01
EDF	0,58%	Implique	Moyen	Opportunité forte	124,91
CAIXABANK SA	0,53%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,04
BPCE SFH SA	0,47%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,3
BNP PARIBAS	0,42%	Implique	Elevé	Secteurs peu intenses	0,17
NATIXIS	0,41%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,01
BANKIA SA	0,35%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,22
AXA BANK EUROPE SCF	0,34%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,12
UNICREDIT SPA	0,34%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,3
DEUTSCHE BAHN AG	0,34%	Suiveur	Faible		163,0282
BANQUE FED DU CREDIT MUTUEL	0,30%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,3
WESTPAC BANKING CORP	0,30%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	0,22
ING GROEP NV	0,29%	Leader	Elevé	Secteurs peu intenses	0,02
WORLDLINE SA	0,29%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,94
NORDEA BANK ABP	0,28%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	0,04
UBS AG-REG	0,27%	Incertain	Elevé	Secteurs peu intenses	0,19
DANSKE BANK A/S	0,27%	Sous surveillance	Elevé	Secteurs peu intenses	0,03
STMICROELECTRONICS NV	0,26%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	151,22
DNB BANK ASA	0,26%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,02
INTESA SANPAOLO	0,25%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,13
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD	0,24%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	0,22
ALLIANZ SE-REG	0,22%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,32
TOTAL SE	0,21%	Suiveur	Moyen	Opportunité	196,25
CELLNEX TELECOM SA	0,21%	Incertain	Négligeable	Secteurs peu intenses	37,17
BPCE SA	0,20%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,3
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	0,20%	Leader	Elevé	Secteurs peu intenses	0,53
GOLDMAN SACHS GROUP INC	0,19%	Sous surveillance	Elevé	Secteurs peu intenses	0,24

## Annexe 3

### Détail du portefeuille / Émetteurs privés

SIKA AG-REG	0,19%	Suiveur	Négligeable	Opportunité forte	27,69
JPMORGAN CHASE & CO	0,18%	Sous surveillance	Elevé	Secteurs peu intenses	0,36
SCHNEIDER ELECTRIC SE	0,18%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	9,07
LLOYDS BANKING GROUP PLC	0,18%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE	0,18%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	1,63
PROLOGIS INC	0,17%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	0,3
BOOKING HOLDINGS INC	0,17%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	23,7
ABERTIS INFRASTRUCTURAS SA	0,17%	Leader	Elevé	Secteurs peu intenses	2,89
DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	0,17%	Sous surveillance	Elevé	Secteurs peu intenses	10,42
ENGIE	0,17%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	450,23
EDENRED	0,17%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	0,61
SOUTHWEST AIRLINES CO	0,17%	Incertain	Moyen	Secteurs peu intenses	898,28
DEUTSCHE POST AG-REG	0,16%	Suiveur	Moyen	Opportunité forte	130,18
TELIA CO AB	0,15%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	11,74
AIRBUS SE	0,15%	Incertain	Elevé	Secteurs peu intenses	8,38
CEZ AS	0,15%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	1033,91
SVERIGES SAKERSTALLDA OBLIGA	0,15%	Incertain	Faible	Secteurs peu intenses	
DEUTSCHE WOHNEN SE	0,15%	Implique	Faible	Secteurs peu intenses	0,3
SONY CORP	0,14%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	8,16
CARREFOUR SA	0,14%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	53,17
PEUGEOT SA	0,14%	Implique	Moyen		21,21
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	0,14%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	457,18
SUEZ	0,14%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	273,17
BP CAPITAL MARKETS PLC	0,14%	Incertain	Elevé	Secteurs peu intenses	211,85
IBERDROLA SA	0,14%	Implique	Elevé	Secteurs peu intenses	240,53
ADIDAS AG	0,13%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	4,33
SAFRAN SA	0,13%	Suiveur	Moyen	Secteurs peu intenses	14,32
GN STORE NORD A/S	0,13%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	23,18
STANDARD CHARTERED PLC	0,13%	Suiveur	Elevé	Secteurs peu intenses	0,25
SANOFI	0,13%	Incertain	Elevé	Secteurs peu intenses	8,57
ARKEA HOME LOANS SFH SA	0,13%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	0,3
SYMRISE AG	0,13%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	66,37
VODAFONE GROUP PLC	0,13%	Suiveur	Elevé	Secteurs peu intenses	15,19
KLEPIERRE	0,13%	Leader	Négligeable	Opportunité	3,73
ESSILORLUXOTTICA	0,13%	Leader	Moyen	Secteurs peu intenses	15,91
ADP	0,13%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	10,65
MTU AERO ENGINES AG	0,12%	Suiveur	Négligeable	Secteurs peu intenses	12,25

## Annexe 3

### Détail du portefeuille / Émetteurs privés

SAP SE	0,12%	Leader	Faible	Secteurs peu intenses	5,85
ILLUMINA INC	0,12%	Leader	Faible	Opportunité forte	8,12
AMADEUS IT GROUP SA	0,12%	Implique	Faible	Secteurs peu intenses	4,76
TAG IMMOBILIEN AG	0,12%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	6,46
ENI SPA	0,12%	Sous surveillance	Elevé	Secteurs peu intenses	371,88
LEG IMMOBILIEN AG	0,12%	Implique	Négligeable	Secteurs peu intenses	5,55
ASML HOLDING NV	0,11%	Leader	Négligeable	Secteurs peu intenses	7,66
ACCOR SA	0,11%	Suiveur	Faible	Opportunité	163,35
VINCI SA	0,11%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	34,43
TELEFONICA SA	0,11%	Suiveur	Moyen	Neutre	17,35
INTL BUSINESS MACHINES CORP	0,11%	Leader	Elevé	Opportunité forte	11,67
ORPEA	0,11%	Implique	Faible	Secteurs peu intenses	12,01
KERING	0,11%	Suiveur	Elevé	Opportunité	5,55
MORGAN STANLEY	0,11%	Incertain	Elevé	Opportunité	0,32
ORANGE	0,11%	Implique	Moyen	Secteurs peu intenses	14,23
BANK OF AMERICA CORP	0,10%	Incertain	Elevé	Opportunité forte	0,43
L'OREAL	0,10%	Leader	Moyen	Risque Fort	5,8
TELECOM ITALIA SPA	0,10%	Suiveur	Moyen		12,97
SIEMENS AG-REG	0,10%	Implique	Elevé	Secteurs peu intenses	8,52
SANTANDER UK PLC	0,10%	Suiveur	Elevé	Secteurs peu intenses	0,27
AIR LIQUIDE SA	0,10%	Suiveur	Faible	Secteurs peu intenses	662,5
BANCO DE SABADELL SA	0,10%	Leader	Moyen	Opportunité	0,01
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	0,10%	Leader	Moyen	Opportunité	265,66
VEOLIA ENVIRONNEMENT	0,10%	Incertain	Moyen	Opportunité	923,05
<b>Somme</b>			<b>40,6%</b>		

## Annexe 4

### Détail du portefeuille / Émetteurs publics

Emetteur	Encours, %	Note ESG	Controverses	TEE
FRENCH REPUBLIC GOVERNMENT B	10,78%	Implique		Opportunité
KINGDOM OF SPAIN	3,58%	Suiveur		Opportunité forte
ITALY BUONI POLIENNALI DEL T	2,91%	Suiveur		Opportunité forte
NETHERLANDS GOVERNMENT BOND	1,88%	Leader		Risque fort
CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA	1,57%	Leader	Faible	
EUROPEAN INVESTMENT BANK	1,42%	Leader	Moyen	Non évalué
SNCF RESEAU	1,14%	Leader	Moyen	
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPP	1,08%	Leader	Faible	
AUSTRIA GOVERNMENT BOND	1,05%	Leader		Opportunité forte
KINGDOM OF BELGIUM GOVERNMEN	0,96%	Implique		Risque
EUROPEAN UNION	0,89%	Implique		Non évalué
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEM	0,84%	Suiveur	Faible	
OEBB-INFRASTRUKTUR AG	0,84%	Sous surveillance		Opportunité forte
FINLAND GOVERNMENT BOND	0,81%	Leader		Risque
REGIE AUTONOME DES TRANSPORT	0,78%	Leader	Faible	
SOCIETE NATIONALE SNCF SA	0,76%	Leader	Moyen	
IRELAND GOVERNMENT BOND	0,73%	Leader		Opportunité
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND	0,63%	Leader		Neutre
VILLE DE PARIS	0,60%	Leader		Opportunité
UNITED MEXICAN STATES	0,51%	Sous surveillance		Non évalué
CASSA DEPOSITI & PRESTITI	0,48%	Leader	Moyen	Opportunité forte
AUTOBAHNEN- UND SCHNELL- STR	0,45%	Sous surveillance	Faible	Non évalué
PORTUGAL REPUBLIC	0,43%	Implique		Opportunité forte
CHILE GOVERNMENT INTERNATION	0,42%	Incertain		Non évalué
UNEDIC	0,39%	Incertain		Opportunité
SOCIETE DU GRAND PARIS EPIC	0,38%	Sous surveillance		Opportunité
SA DE GESTION DE STOCKS DE S	0,37%	Leader	Faible	
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY	0,23%	Leader		Neutre
FRANCE TREASURY BILL BTF	0,20%	Implique		Opportunité
BNG BANK NV	0,19%	Leader	Négligeable	
REPUBLIC OF POLAND	0,17%	Implique		Risque fort
REGION ILE DE FRANCE	0,17%	Leader		Opportunité
FINNVERA OYJ	0,17%	Suiveur		Risque
GERMAN POSTAL PENSIONS SECUR	0,16%	Leader		Neutre
HUNGARY GOVERNMENT INTERNATI	0,16%	Incertain		Opportunité



## Annexe 4

### Détail du portefeuille / Émetteurs publics

SLOVENIA GOVERNMENT BOND	0,15%	Implique		Neutre
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	0,14%	Leader	Faible	
SPAIN LETRAS DEL TESORO	0,14%	Suiveur		Opportunité forte
ACTION LOGEMENT SERVICES	0,11%	Implique		Opportunité
EUROPEAN FINANCIAL STABILITY	0,10%	Leader		Non évalué
DEVELOPMENT BANK OF JAPAN IN	0,08%	Sous surveillance	Moyen	
APETRA NV	0,07%	Implique		Risque
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND	0,05%	Suiveur		Neutre
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUF	0,05%	Leader	Moyen	Non évalué
UNITED STATES TREASURY INFLA	0,05%	Suiveur	Faible	Non évalué
POLAND GOVERNMENT BOND	0,03%	Implique		Risque fort
CZECH REPUBLIC GOV BOND	0,02%	Leader		Risque fort
ITALY BUONI ORDINARI DEL TES	0,02%	Suiveur		Opportunité forte
NORWAY GOVERNMENT BOND	0,02%	Leader	Négligeable	Opportunité forte
AUTONOMOUS COMMUNITY OF MADR	0,01%	Sous surveillance		Opportunité forte
REPUBLIC OF ITALY GOVERNMENT	0,01%	Suiveur		Opportunité forte
<b>Somme</b>			<b>39,18%</b>	

## Annexe 5

### Glossaire

---

#### Actifs bloqués ou « stranded assets »

Actifs ayant perdu de la valeur en raison de l'évolution du marché, et notamment des contraintes réglementaires. Le secteur des énergies fossiles est particulièrement concerné, car pour limiter le réchauffement climatique, une partie des réserves de combustibles fossiles devra rester sous terre, et deviendrait donc sans valeur.

#### Agence de notation extra-financière

Les agences de notation extra-financière analysent et évaluent les entreprises et entités publiques relativement à leur performance environnementale, sociale et de gouvernance. Parmi les principales agences on peut citer Vigeo ou encore MSCI.

#### Agence Internationale de l'Énergie

Fondée en 1974, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Elle a pour vocation à garantir la sécurité énergétique de ses membres en contribuant à la coordination de leurs politiques énergétiques ainsi que de produire des études et analyses sur les solutions permettant à ses Etats membres de disposer d'une énergie fiable, abordable et propre.

#### Agence Internationale de l'Énergie atomique

Créée en 1957 par les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la principale organisation mondiale pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques.

#### Bâtiments éco-conçus

Bâtiments dont le processus de construction (ou de réhabilitation) repose sur le respect de l'environnement, la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que le confort et la santé des occupants.

#### Changement climatique

Modification durable du climat à l'échelle planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été considérablement accrues par les activités humaines depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, ce qui a eu pour conséquence une modification du climat et un réchauffement global de la planète.

#### Charbon thermique

Charbon extrait et utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

#### Chimie verte

Chimie qui repose sur la conception de produits et procédés chimiques permettant de réduire et éliminer l'utilisation et la génération de substances dangereuses (pour l'environnement et l'homme).

#### Controverses

Accusations dont peut faire l'objet un émetteur à la suite de la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

#### COP 21

Une COP (ou Conférence des parties) est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les États engagés depuis 1992 par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La 21<sup>ème</sup> Conférence des parties ou « COP 21 », a eu lieu à Paris en 2015 et a débouché sur l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter la hausse de la température globale en dessous des +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à horizon 2100.

#### Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Adoptée en 1998, la Déclaration oblige les Etats membres de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et promouvoir plusieurs principes relatifs à : « la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ».

#### Développement Durable

Formalisé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies, à l'occasion de la publication du Rapport Brundtland en 1987, le concept de Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». En d'autres termes, le Développement Durable repose sur la conciliation du progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

#### Engagement actif

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer avec une société pour l'amélioration de ses pratiques.

#### ESG

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G), qui constituent les trois piliers d'analyse pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclut notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions ou encore la gestion des déchets.

Le critère social inclut notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance, qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclut notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires minoritaires et la vérification des comptes.

## Annexe 5

### Glossaire

---

#### Eurostat

Eurostat est l'autorité statistique communautaire désignée par la Commission européenne pour produire les statistiques officielles européennes.

#### Extra-financier

Relatif à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au-delà de la seule appréciation économique et financière.

#### Freedom House

Organisation non-gouvernementale basée à Washington, œuvrant pour le développement des libertés et de la démocratie à travers le monde.

#### Gaz à effet de serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyée dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infrarouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES, figurent notamment le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ou encore la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O).

#### ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les placements financiers.

#### Obligations vertes ou « Green Bonds »

Emprunt obligataire émis sur les marchés financiers par une entreprise ou une entité publique, destiné à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

#### Pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies par le biais de laquelle les entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales signataires s'engagent volontairement à respecter dix principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de ces principes doit être attestée chaque année par les adhérents via la publication d'une « Communication sur le Progrès » sur le site internet du Pacte Mondial.

#### Parties prenantes

Les parties prenantes peuvent être définies comme tout individu ou groupe pouvant affecter les activités d'une entreprise ou être impacté par elle. Les entreprises socialement responsables doivent être transparentes envers leurs parties prenantes et prendre en compte leurs intérêts.

#### Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'application des principes de développement durable à l'entreprise. La RSE regroupe ainsi l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques dans leurs activités.

#### Risques physiques

Ce sont les risques liés aux conséquences du changement climatique, pouvant de fait affecter l'économie : événements climatiques extrêmes, montées des eaux, recrudescence de catastrophes naturelles, sécheresses, inondations, risques sanitaires (augmentation des maladies).

#### Scénario 2°

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C (cf COP 21), l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial. Il s'agit d'une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à l'atteinte de cet objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour différents secteurs d'activités.

#### Technologies vertes

On entend par « technologies vertes » les solutions liées aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

#### Transparency International

Organisation non-gouvernementale basée à Berlin dont l'objectif est de lutter contre la corruption.

## Annexe 5

### Glossaire

---

#### SOURCES

- Ademe
- Agence Internationale de l'Energie
- Agence Internationale de l'Energie Atomique
- Agence Parisienne du Climat
- Association Orée
- Encyclopédie Universalis
- France diplomatie
- Freedom House
- Insee
- La Tribune
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Novethic
- Organisation Internationale du Travail
- Transparency International

